



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 52 de l'ordre du jour
**Étude d'ensemble de toute la question
des opérations de maintien de la paix
sous tous leurs aspects**

Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Établi en application de la résolution [73/293](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les faits qui ont marqué les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la parution du rapport précédent ([A/73/480](#) et [A/73/480/Add.1](#)) ainsi que les questions que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est invité à examiner.

* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



I. Contexte stratégique et principaux faits nouveaux d'ordre opérationnel

1. Depuis 1948, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué à mettre un terme à des conflits et à promouvoir la réconciliation dans des dizaines de pays. En 2019, plus de 90 000 femmes et hommes déployés dans 13 missions à travers le monde ont appuyé des processus et des accords visant à consolider la paix. Les missions ont œuvré à la protection des civils, aidé à jeter les bases d'une paix durable, appuyé les efforts de réconciliation à l'échelle locale et nationale et permis des avancées dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit, notamment en ce qui concerne le respect du principe de responsabilité, la justice transitionnelle, les réformes électorales et les réformes du secteur de la sécurité.

2. Du fait de la complexité des environnements dans lesquels elles évoluent dorénavant, les opérations de maintien de la paix se heurtent toutefois à des difficultés considérables, notamment la régionalisation des conflits, la prolifération des groupes armés, l'exclusion, l'impunité et les effets des nouvelles technologies et des changements climatiques. Les missions s'acquittent de tâches multiples et interdépendantes dans des environnements hostiles et à haut risque, avec des moyens de plus en plus limités. Compte tenu de l'évolution de la nature des conflits, l'Organisation devra continuer d'adapter le rôle et les capacités des opérations de paix.

3. Bien que le nombre de décès ait diminué parmi le personnel de maintien de la paix, les soldates et les soldats sont trop nombreux à sacrifier leur vie pour la paix ou à vivre avec des séquelles invalidantes et irrémédiables, et je tiens ici à leur rendre hommage.

II. Réformes à l'échelle du système et maintien de la paix

A. Réforme de l'architecture de paix et de sécurité

4. En janvier 2019, la restructuration du pilier Paix et sécurité a donné lieu à la création du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, conformément à la résolution [72/262](#) C de l'Assemblée générale.

5. La réforme de l'architecture de paix et de sécurité est en bonne voie. La continuité des opérations et la prestation de services étant assurées, l'Organisation s'attache à présent à obtenir des résultats concrets sur le terrain en améliorant l'efficacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et en renforçant la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies concernées pour accélérer la transition vers un développement à long terme. Les premières observations formulées par les missions au sujet de la restructuration ont été positives.

6. La gestion de la transition a été considérée comme une priorité compte tenu du retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et du transfert de ses responsabilités au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) en octobre 2019. Si l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) continue d'offrir une protection aux civils, la planification de son retrait est en cours, la formation d'un gouvernement de transition à Khartoum en août 2019 permettant désormais à l'Opération de disposer des interlocuteurs nécessaires.

7. En République centrafricaine, l'opération de maintien de la paix se concentre sur les aspects régionaux du conflit en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies en Afrique centrale, en particulier le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, afin d'assurer un appui régional durable à l'accord de paix, de renforcer la stabilité régionale et de prévenir les risques de déstabilisation pour le pays et la région. Ces activités sont menées en étroite coordination avec l'Union africaine.

B. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

8. La réforme du système des Nations Unies pour le développement vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la transparence de l'action que mènent les entités des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle central à cet égard dans les situations de conflit ou d'après-conflit, en assurant un environnement plus stable et en facilitant la réalisation des objectifs de développement durable. Comme l'a affirmé l'Assemblée générale dans le Programme 2030, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

9. Cette synergie entre paix et développement existe également dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui permet aux opérations de maintien de la paix d'œuvrer à la mise en place d'environnements favorables, stables et pacifiques à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. La mise en œuvre efficace du Programme 2030 exige bien plus que la seule absence de conflit armé : l'action que mènent aujourd'hui les opérations de maintien de la paix dans des environnements complexes va bien au-delà des activités traditionnellement associées à leurs mandats, puisqu'elle englobe des fonctions multidimensionnelles liées à la stabilisation, au renforcement des institutions et à la création de conditions propices à un développement à long terme. Par conséquent, les thèmes figurant dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, définis dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, concernent l'ensemble des activités relatives à la paix et au développement en ce qu'ils ont pour objet de renforcer la contribution des opérations à la réduction des inégalités (objectif de développement durable n° 10), à l'égalité des sexes (objectif 5), à la protection des villes et des établissements humains (objectif 11) et au renforcement de la paix, de la justice et des institutions (objectif 16) (on trouvera une illustration des points de convergence entre l'initiative et les objectifs dans la figure I).

10. Dans les pays où coexistent des opérations de maintien de la paix et des activités en matière de développement, les nouveaux mécanismes établis dans le cadre de ces réformes complémentaires donnent à l'Organisation les moyens de restructurer sa présence pour assurer une planification mieux intégrée et une action plus homogène permettant de s'attaquer aux causes structurelles et profondes des conflits et de l'instabilité et d'accélérer les processus de sortie de crise. Le renforcement de l'analyse conjointe et l'élargissement et la consolidation des fonctions de direction assurées par les coordonnateurs résidents, qui ont également rang de représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans certains pays, constitueront le fondement d'une planification intégrée permettant de maximiser les résultats. La participation des missions de maintien de la paix à l'analyse commune de pays sera l'occasion de rapprocher davantage le pilier Paix et sécurité du pilier Développement à l'appui des efforts nationaux en matière de consolidation de la paix et de réalisation des objectifs de développement à long terme, en particulier grâce aux cadres stratégiques intégrés et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Des plateformes telles que la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit auront pour effet d'améliorer l'analyse, la planification et la programmation conjointes. Des bureaux de coordonnateurs résidents mieux équipés et disposant de capacités renforcées en matière d'appui politique et d'analyse économique offriront de nouveaux éventails de compétences permettant de relever des défis multidimensionnels complexes au niveau des pays. La question du renforcement des liens entre le maintien de la paix et le développement durable continuera d'être examinée, au Siège comme sur le terrain.

Figure I

Corrélations entre les engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et les objectifs de développement durable



C. Réforme de la gestion

11. La réforme de la gestion vise à accroître l'efficacité et la transparence des opérations en synchronisant la responsabilité de l'exécution du mandat et le pouvoir de gérer les ressources, en rapprochant la prise de décisions du lieu d'exécution et en simplifiant les politiques et les procédures. Les mesures mises en œuvre ont déjà donné des résultats positifs pour les missions de maintien de la paix. De nombreuses procédures administratives ont été améliorées, qu'il s'agisse de l'établissement des budgets ou des congés administratifs sans traitement demandés en application des règles de déontologie et de discipline. Nombre de ces améliorations sont rendues possibles par la nouvelle délégation de pouvoirs entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, qui permet désormais aux opérations de maintien de la paix de répondre plus

rapidement aux besoins opérationnels, car elles n'ont plus à obtenir d'autorisation préalable du Siège, étant donné qu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel.

12. De nouveaux mécanismes de responsabilisation ont été mis en place à l'appui des mesures renforcées de délégation de pouvoirs, notamment un portail unique permettant de gérer et de suivre toutes les délégations de pouvoirs accordées à l'échelle du Secrétariat et un dispositif d'application du principe de responsabilité permettant de contrôler l'exercice des pouvoirs délégués et le déploiement des outils institutionnels d'auto-évaluation et de contrôle systématique de l'exécution et de présenter les rapports connexes.

13. Comme indiqué dans le précédent rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/73/480 et A/73/480/Add.1), deux nouveaux départements – le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel – ont été créés en janvier 2019 à l'appui de ce nouveau modèle de gestion décentralisée. La Division de l'appui au personnel en tenue du Département de l'appui opérationnel, qui est l'une des structures établies dans le cadre de la nouvelle architecture de gestion, a été mise en place en tant que point de contact unique pour les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour toute question d'ordre administratif et logistique ayant trait à la constitution des forces, aux mémorandums d'accord, au matériel appartenant aux contingents et aux remboursements. Grâce à cette Division, le Secrétariat a pu grandement contribuer à améliorer la qualité des états des besoins par unité et est parvenu à réduire d'environ 80 % le nombre de mémorandums d'accord en attente de signature. Pour ce faire, la Division a traité plus de deux mémorandums par mois, un chiffre sans précédent. Même si leur nombre a augmenté depuis janvier 2019, on ne comptait plus que 13 mémorandums en attente pour plus de 350 unités déployées à la fin octobre, soit le niveau le plus bas jamais atteint. En outre, le nombre moyen de jours nécessaires à l'établissement d'un mémorandum a été réduit d'environ 40 %, passant de 646 jours en 2017 et de 600 jours en 2018 à 375 jours en 2019.

14. Le Comité des clients des services de gestion, mécanisme consultatif mis en place pour veiller à ce que les divers types d'appui fournis par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et par le Département de l'appui opérationnel répondent aux besoins de toutes les entités du Secrétariat, notamment les missions de maintien de la paix, est aujourd'hui opérationnel. Les différentes opérations de paix, notamment les opérations de maintien de la paix, sont représentées au sein du Comité et participent activement à ses travaux en formulant des observations à l'intention des deux départements, à savoir sur le cadre de politique générale pour le premier, et sur l'appui opérationnel pour le second.

D. Amélioration de la situation financière des opérations de maintien de la paix

15. Le succès de l'action menée par l'Organisation pour améliorer l'exécution des mandats et accroître son efficacité, sa souplesse, son application du principe de responsabilité, sa transparence et son efficacité ne dépend pas uniquement des efforts faits par le Secrétariat. Il est également tributaire de la prévisibilité et de l'adéquation des contributions des États Membres au financement des programmes et activités de l'Organisation.

16. Les opérations de maintien de la paix ne disposent pas de fonds de roulement. Chaque opération a son propre budget, qui dépend des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Ces budgets sont approuvés par l'Assemblée générale à titre individuel pour une année, mais le recouvrement n'est effectué que pour la période pour laquelle

le mandat a été approuvé. En conséquence, lorsque les États Membres versent leurs contributions tardivement, de nombreuses opérations de maintien de la paix rencontrent des problèmes de liquidités et gèrent la situation en retardant les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, faisant ainsi de ces pays des fournisseurs de liquidités alors que nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de consentir de tels prêts.

17. Le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809) expose en détail un ensemble de mesures visant à résoudre à la fois les problèmes de liquidités et les problèmes structurels plus larges qui entravent la gestion budgétaire.

18. En réponse, dans sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a approuvé la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours ainsi que l'envoi des avis de mise en recouvrement des contributions pour l'intégralité de l'exercice budgétaire plutôt que pour la seule période pour laquelle le mandat a été approuvé. L'annualisation des avis de mise en recouvrement a contribué à accroître les liquidités, certains États Membres ayant versé leurs contributions pour l'intégralité de l'exercice. Plus important encore, la gestion commune des soldes de trésorerie a réduit la pression exercée sur les liquidités des opérations présentant un taux de recouvrement moins élevé. Les effets combinés de ces deux initiatives ont permis aux missions d'accroître le montant des remboursements effectués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, comme il ressort clairement des derniers versements trimestriels, qui indiquent que 216 millions de dollars supplémentaires ont pu être remboursés. L'incidence de ces mesures sera soigneusement évaluée durant le reste de l'exercice budgétaire.

III. Initiative Action pour le maintien de la paix : mise en œuvre et progrès accomplis

A. Cadre de mise en œuvre

19. Un total de 152 États Membres et 4 organisations partenaires ont souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou l'ont appuyée. Articulant 45 engagements collectifs pris par les États Membres et le Secrétariat dans 8 domaines, la Déclaration constitue désormais le pilier de tous les travaux menés par le Secrétariat en la matière. Les signataires – États Membres, Secrétariat et organisations partenaires – se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour renforcer le maintien de la paix.

20. À l'occasion du premier anniversaire de la Déclaration, le Secrétariat a réalisé une enquête sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements énoncés. Les résultats témoignent de la volonté des États Membres et du Secrétariat d'honorer ces engagements. Les États ayant répondu à l'enquête ont estimé que des progrès notables avaient été accomplis en ce qui concernait les femmes et la paix et la sécurité, la conduite et la protection, mais que les avancées étaient insuffisantes dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de la pérennisation de la paix et des solutions politiques. Les divergences de vue les plus marquées concernaient les progrès relatifs à la performance, aux solutions politiques, à la pérennisation de la paix et à la sûreté et à la sécurité.

21. Afin de maintenir l'élan politique et de renforcer l'exécution des engagements pris, le Secrétariat a demandé aux États Membres, en mai 2019, de s'employer à faire reconnaître l'intérêt des domaines thématiques figurant dans la Déclaration. À la mi-octobre, quelque 26 États s'étaient portés volontaires pour promouvoir un ou

plusieurs domaines. Ils ont ensuite recensé des initiatives visant à mobiliser davantage de soutiens en faveur des domaines clefs dans lesquels des mesures supplémentaires étaient nécessaires, sur la base de leurs priorités nationales et de leurs avantages comparatifs. J'espère que ces États poursuivront leur encadrement informel jusqu'en 2020 et contribueront à faciliter, à coordonner et à appuyer de nouvelles actions visant à assurer l'exécution des engagements.

22. À l'avenir, les signataires de l'initiative Action pour le maintien de la paix devraient adopter une approche plus structurée et délibérée de la mise en œuvre afin de remédier aux lacunes et aux faiblesses recensées dans le cadre d'une évaluation globale des progrès accomplis et de l'incidence des mesures adoptées. À cette fin, le Secrétariat élaborera des indicateurs stratégiques généraux applicables aux huit domaines thématiques examinés pour mesurer les progrès et l'incidence.

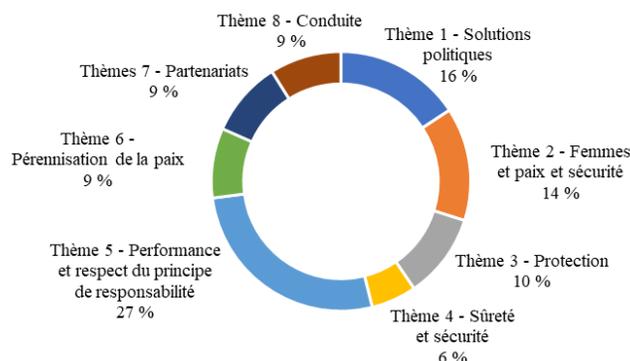
B. Mesures prises par les États Membres

23. Les mesures prises par les États Membres signataires pour honorer leurs engagements ont été recensées dans le cadre d'un processus de notification volontaire. Elles sont l'expression tangible de leur contribution collective au renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

24. Des mesures visant à honorer les engagements ont été prises dans les huit domaines thématiques. Comme le montre la figure II, les mesures les plus nombreuses se rapportent à la performance et au respect du principe de responsabilité et se caractérisent notamment par l'organisation de séances de formation préalable au déploiement conformes aux normes des Nations Unies et par la fourniture d'un appui à la mise en place du système complet d'évaluation de la performance. En ce qui concerne les solutions politiques, l'éventail de mesures va de l'appui aux dialogues interactifs tenus par le Conseil de sécurité au renforcement de la coopération bilatérale dans le cadre des mandats de maintien de la paix. Les mesures relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ont trait à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil au niveau national et à l'augmentation du nombre de soldates de la paix. En ce qui concerne la conduite, les États Membres ont dit avoir adopté des mesures d'envergure pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en finançant l'appui aux victimes ou en détachant des juristes auprès des contingents. Parmi les exemples de mesures relatives aux partenariats figurent le déploiement d'équipes itinérantes de formation dans d'autres pays fournisseurs de contingents et la création du Groupe d'Amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Figure II

Mesures prises par les États Membres pour honorer leurs engagements, ventilées par thème



Source : Enquête relative à l'initiative Action pour le maintien de la paix, octobre 2019.

C. Mesures prises par le Secrétariat

25. En 2018, le Secrétariat s'est employé à exécuter les engagements pris par le Secrétaire général dans le cadre de la Déclaration, au Siège comme dans les missions. Chaque domaine thématique est assorti d'objectifs clairement définis, qui s'appuient sur les axes de travail existants et doivent être réalisés dans un délai d'un an environ. La plupart de ces objectifs se rapportent à la performance et à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Au moment de la rédaction du présent rapport, 28 % des engagements pris par le Secrétariat avaient été tenus et 66 % étaient en cours d'exécution.

26. Il a été demandé aux missions d'élaborer des plans de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix adaptés à leurs besoins. Nombre d'entre elles ont mentionné les solutions politiques, la protection et la performance comme principaux domaines d'action, mais les réponses variaient considérablement d'une mission à l'autre, compte tenu des différents contextes dans lesquels elles évoluent et de leurs mandats particuliers. En ce qui concerne les politiques, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont mis l'accent sur l'appui apporté à la mise en œuvre d'un accord de paix, tandis que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont mis en lumière les mesures de confiance qu'elles avaient instaurées. S'agissant de la protection, la MINUSS et la MINUSCA ont mentionné le renforcement de la police et des patrouilles de proximité, tandis que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a indiqué qu'elle avait recours à la communication stratégique pour promouvoir le renforcement de la confiance entre les communautés. Quant à la performance, la MINUSCA, l'UNFICYP et la MINUSS ont fait savoir que le système complet d'évaluation de la performance était actuellement en cours de déploiement.

IV. Solutions politiques

A. Promouvoir des solutions politiques et poursuivre des objectifs politiques complémentaires aux niveaux national et local

27. Les missions de maintien de la paix, notamment les opérations multidimensionnelles, ont appuyé activement les efforts de prévention, de médiation et les processus politiques, tout en ménageant un espace propice à la recherche de solutions politiques permettant l'instauration d'une paix et d'un relèvement durables. Elles ont tout particulièrement appuyé le lancement et la mise en œuvre de processus politiques, notamment au niveau local, en collaboration avec les organisations partenaires.

28. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), avec l'appui de la MINUSCA, ont négocié l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu en février 2019 entre le Gouvernement et 14 groupes armés. Depuis lors, la Mission s'est attachée en priorité à appuyer la mise en œuvre de l'Accord et l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de justice transitionnelle qui facilite la réconciliation et permette de traduire en justice les auteurs d'infractions graves.

29. Au Soudan du Sud, la MINUSS a contribué à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, facilité par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en faisant appel aux

bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et en mettant à profit ses propres compétences en matière de politique et de médiation. La Mission a également collaboré avec les autorités locales à l'élargissement du cadre relatif aux migrations pastorales, notamment en créant un tribunal frontalier conjoint pour la paix, afin de couvrir les États d'Amadi, de Terekeka, de Gok, des Lacs-Orientaux, des Lacs-Occidentaux et du Jongléï, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement les tensions et les violences intercommunautaires pendant la saison de la transhumance.

30. En République démocratique du Congo, comme suite au transfert pacifique du pouvoir opéré en février 2019, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a placé le nouveau Gouvernement au centre de ses bons offices et de ses activités afin de contribuer au maintien de la stabilité aux niveaux national et provincial. La violence politique et électorale ayant diminué, la Mission a continué de mettre en œuvre une stratégie globale de protection des civils contre les groupes armés, la violence intercommunautaire et les violations des droits de l'homme, notamment dans les zones touchées par l'épidémie de maladie à virus Ebola. La MONUSCO a joué un rôle clef s'agissant de désamorcer les tensions intercommunautaires qui ont refait surface en Ituri en facilitant l'organisation de dialogues communautaires structurés qui ont abouti à des accords permettant de s'attaquer à certaines des principales causes du conflit. La Mission a également fourni un appui essentiel aux efforts visant à lutter contre l'impunité et à régler les différends liés aux résultats des élections par l'intermédiaire des tribunaux provinciaux et nationaux.

31. Au Mali, la MINUSMA a appuyé la signature du Pacte pour la paix au Mali en octobre 2018, par lequel le Gouvernement et les groupes signataires ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La signature du Pacte a permis l'inclusion des groupes armés dissidents dans le mécanisme établi dans le cadre de l'Accord ainsi que le lancement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays. Plus de 1 100 ex-combattants issus des groupes armés signataires et dissidents ont ainsi pu suivre une formation avant leur intégration dans l'armée. La Mission a également appuyé les enquêtes et les poursuites menées dans plus de 300 affaires de terrorisme et de criminalité organisée.

32. Au Darfour, la MINUAD a continué d'appuyer le règlement pacifique des litiges fonciers et d'autres différends pouvant donner lieu à des conflits. La Mission a formé plus de 220 juges de tribunaux ruraux à la médiation et au règlement de conflits, ce qui a permis d'accroître le nombre d'affaires jugées ou ayant fait l'objet d'une médiation (1 400 entre janvier et juin 2019, contre 2 000 en 2018). La formation d'un gouvernement de transition à Khartoum en août 2019 et la conclusion prévue d'un accord de paix global d'ici à la mi-décembre 2019 devraient créer les conditions nécessaires à un retrait en 2020.

33. En prévision de sa clôture, la MINUJUSTH s'est attachée à promouvoir les réformes dans les domaines judiciaire et pénitentiaire, du renforcement de la confiance à l'égard de la police et de la protection des droits de la personne. La MINUK quant à elle a cherché à instaurer un climat de confiance entre les communautés et à encourager des mesures favorables aux jeunes ainsi qu'aux femmes et à la paix et à la sécurité.

B. Promouvoir des stratégies régionales de prévention, de gestion et de règlement des conflits

34. Les conflits ayant une dimension de plus en plus régionale, il est essentiel de promouvoir des stratégies régionales pour les prévenir, les gérer et les régler. À cet égard, le Secrétariat a pris des mesures à deux niveaux. En premier lieu, il a adopté des stratégies qui tiennent compte de l'incidence des dynamiques régionales dans certains conflits : outre le plan d'appui à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui procure un cadre d'action au système des Nations Unies, il a adopté la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique et s'emploie à élaborer une stratégie de même nature pour la région des Grands Lacs.

35. En second lieu, le Secrétariat a continué d'approfondir sa coopération avec les acteurs régionaux et sous-régionaux qui poursuivent des objectifs politiques complémentaires, tels que l'IGAD au Soudan du Sud ou l'Union africaine et la CEEAC en République centrafricaine. La MINUSCA et la CEEAC ont effectué une visite conjointe de haut niveau en République centrafricaine en mai 2019 pour solliciter une coopération aux fins de l'arrestation des responsables de la mort de 39 civils. La collaboration opérationnelle figure également parmi les domaines d'intervention clefs. Au Mali, par exemple, la MINUSMA a fourni à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel des articles consommables essentiels, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles, et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

C. Renforcement de l'analyse et de la planification

36. Pour promouvoir des solutions politiques, il importe de mener une analyse globale permettant d'adapter les interventions aux causes et à la dynamique des conflits et de tirer parti des avantages comparatifs. Les missions de maintien de la paix procèdent régulièrement à des analyses des conflits dans le cadre d'examen et d'évaluations, en consultation avec leurs partenaires, parmi lesquels d'autres entités des Nations Unies, afin de contribuer à l'élaboration de stratégies et de plans adaptés à l'exécution des mandats. Le système complet d'évaluation de la performance, l'examen de la Politique d'évaluation et de planification intégrées et la mise en œuvre à l'échelle du système d'analyses communes de pays, de cadres de développement durable des Nations Unies et du projet d'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix, partenariat entre l'Union européenne, la Banque mondiale et l'ONU, permettront d'améliorer encore ce processus d'analyse. À cet égard, les liens entre le système complet d'évaluation de la performance, la Politique d'évaluation et de planification intégrées et les programmes plus larges liés aux objectifs de développement durable et à l'initiative Action pour le maintien de la paix seront examinés plus avant.

37. Pour remédier aux difficultés liées à une capacité de planification limitée en interne, la MINUSMA a créé un groupe élargi chargé de la planification stratégique intégrée, qui regroupe des spécialistes de la planification des activités civiles, militaires et de police ainsi que du personnel chargé des finances et du budget. Cela a permis à la Mission d'accroître ses capacités d'analyse et de planification et de contribuer à une plus grande intégration et au renforcement de la coordination en son sein et avec d'autres acteurs, mais également d'articuler une vision stratégique claire et d'exécuter son mandat de façon plus efficiente et efficace.

D. Renforcement de la coopération triangulaire

38. La coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat constitue l'un des piliers de l'action que mènent les Nations Unies en matière de maintien de la paix. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec ces partenaires sur des questions allant de la rationalisation et de l'échelonnement des mandats à l'amélioration des résultats opérationnels, notamment ceux des contingents détachés par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. La coopération triangulaire est également utile en ce qui concerne les processus politiques, la protection des civils et la sûreté et la sécurité. Comme indiqué dans d'autres sections du rapport, la mise en œuvre du système complet d'évaluation de la performance permettra de mieux évaluer la performance des diverses composantes des missions. Cela permettra également au Conseil de sécurité et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de recenser les domaines exigeant des améliorations ou dans lesquels des difficultés importantes font obstacle à l'exécution des mandats.

E. Bilan général des progrès accomplis concernant le volet « solutions politiques » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

39. La recherche de solutions politiques durables est au cœur de l'action que mènent les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et constitue un élément central de la Déclaration d'engagements communs. Dans ce contexte, les missions participent activement aux activités visant à prévenir les conflits, à assurer une médiation, à créer un environnement favorable et à appuyer les processus politiques aux niveaux local et national. L'amélioration des capacités d'analyse et de planification et la participation des partenaires régionaux sont importantes à cet égard, et les États Membres pourraient user de leurs relations bilatérales et multilatérales pour appuyer les efforts faits par l'ONU dans le domaine de la prévention, de la médiation et du règlement des conflits.

V. Les femmes et la paix et la sécurité

A. Assurer une participation pleine et véritable des femmes aux processus de paix, sur un pied d'égalité

40. En 2019, le Secrétariat s'est employé à promouvoir une participation pleine et véritable des femmes aux processus de paix, sur un pied d'égalité. Des progrès ont été observés en République centrafricaine, au Mali, au Soudan du Sud et au Darfour.

41. En février 2019, des femmes ont participé pour la première fois au processus de paix mené par l'Union africaine en République centrafricaine, parmi lesquelles trois représentantes du Gouvernement et une représentante d'un groupe armé qui est ensuite devenue signataire de l'Accord de paix.

42. Avec l'appui de la MINUSS, des dispositions sur les questions de genre ainsi qu'un quota de 35 % de femmes dans les structures gouvernementales ont été intégrés dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en septembre 2018. Malgré ces engagements, un seul comité a atteint le quota établi. La Mission a également appuyé des activités de plaidoyer de haut niveau menées par des femmes, notamment un forum qui a réuni plus de 2 000 dirigeantes

ainsi qu'une réunion avec le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, lors de laquelle celui-ci a réaffirmé sa volonté de promouvoir le rôle moteur des femmes.

43. Au Mali, les activités de plaidoyer menées par la MINUSMA et des dirigeantes ont permis la nomination de deux femmes à un comité d'experts sur la réforme constitutionnelle composé de 12 membres. Le Comité de suivi de l'Accord a créé un groupe de travail sur la participation des femmes, coprésidé par la MINUSMA, qui a approuvé le principe de leur participation à tous les mécanismes de mise en œuvre et de suivi. Toutefois, malgré ces engagements, le nouveau Gouvernement présenté en mai 2019 comportait 23 % de femmes, contre 34 % pour le Gouvernement précédent.

44. Au Darfour, la MINUAD a facilité la participation des femmes aux mécanismes de transition et de gouvernance actuellement en place et répondu aux alertes rapides émises par des réseaux de médiation et de protection des femmes en augmentant le nombre de patrouilles dans les zones critiques pendant la saison agricole.

B. Prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'analyse, de la planification, de la mise en œuvre et de la notification

45. Des progrès ont été accomplis dans la prise en compte des questions de genre dans le cadre des activités menées par les missions. À titre d'exemple, la MONUSCO, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la MINUK ont porté à 91 %, 99 % et 100 %, respectivement, le pourcentage de programmes de travail comportant au moins un objectif lié aux questions de genre, ce qui a eu pour effet d'améliorer le suivi des résultats et le respect du principe de responsabilité.

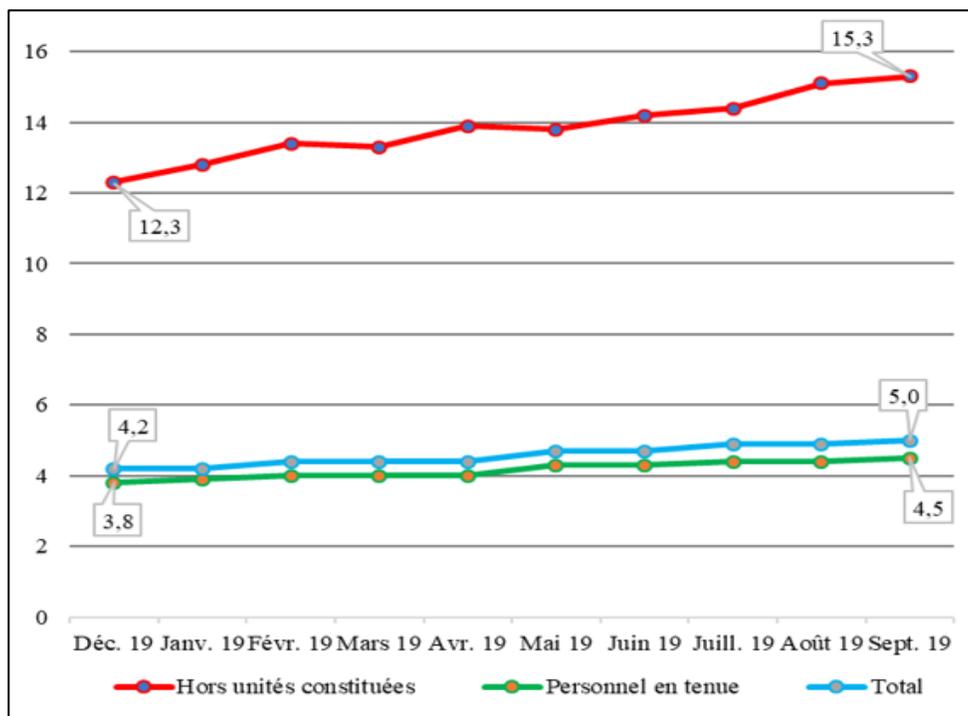
46. Les missions ont entrepris de mettre en œuvre un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et promouvoir l'égalité des genres dans les services des États hôtes chargés de l'application de la loi. La MINUSCA a continué d'appuyer une unité spécialisée de la police et de la gendarmerie nationales habilitée à enquêter sur les faits de violence sexuelle et fondée sur le genre dans tout le pays et a encouragé le Gouvernement à prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits ne puissent pas être recrutés dans les forces armées.

47. Les projets mis en œuvre par la MINUSCA et la MINUSMA pour réduire les violences au sein de la collectivité ont mobilisé 1 548 et 2 209 femmes, respectivement, et ont permis d'appuyer des projets éducatifs et professionnels conçus pour promouvoir leur autonomisation. Pour sa part, la MONUSCO a appuyé l'élaboration par les autorités nationales d'une stratégie visant à faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte dans le secteur de la défense.

C. Parité des genres

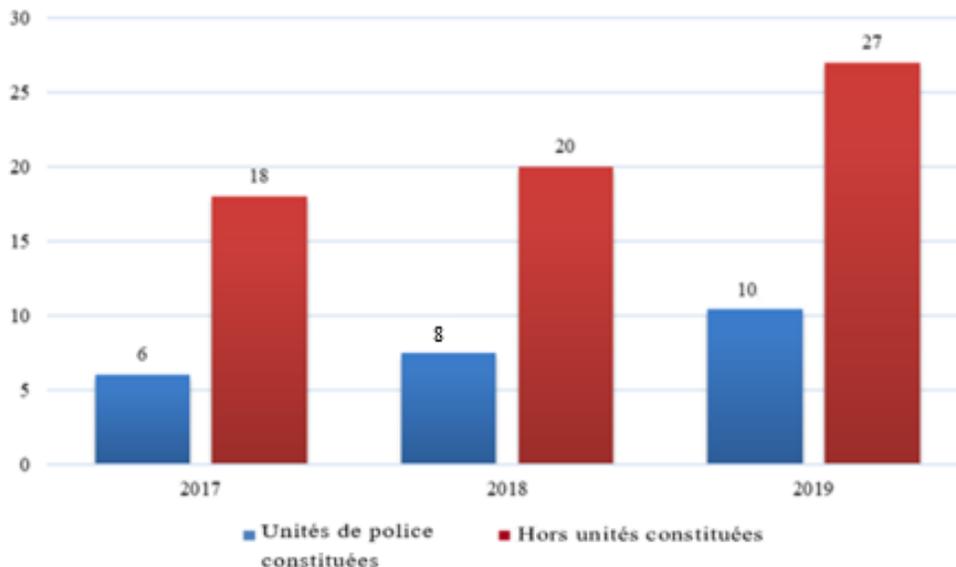
48. Grâce aux mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, le nombre d'officières d'état-major et d'observatrices militaires a augmenté. Comme le montre la figure III, le nombre de femmes en tenue a augmenté en 2019, passant de 3 % à 15,3 %. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne les contingents constitués – essentiellement des bataillons d'infanterie dans lesquels les femmes sont traditionnellement peu représentées –, le nombre de femmes ayant augmenté de 0,7 %.

Figure III
Pourcentage de femmes militaires dans les missions de maintien de la paix, décembre 2018 à septembre 2019



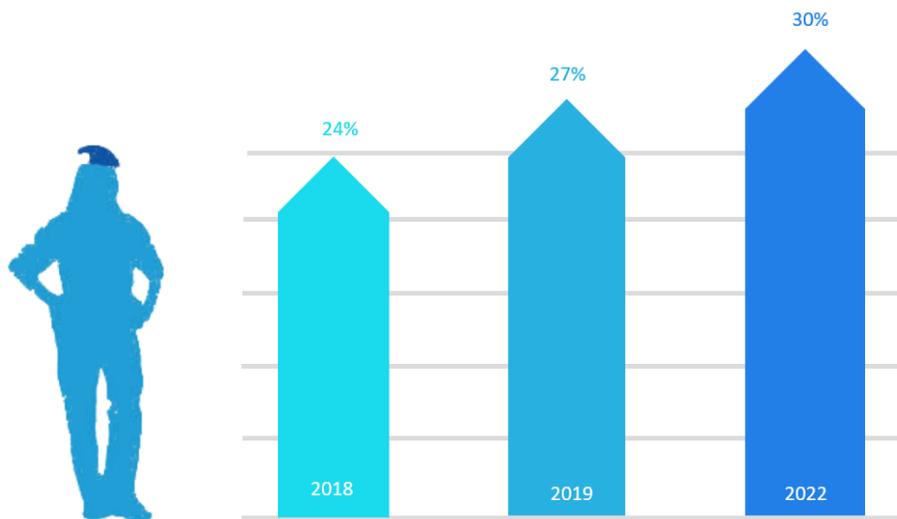
49. Comme le montre la figure IV, le nombre de policières déployées hors unités constituées a augmenté de 50 % au cours des deux dernières années, passant de 18 % en 2017 à 27 % en 2019. Le nombre de femmes en poste dans des unités de police constituées est passé de 6 % en 2017 à 10 % en 2019. La réalisation de la parité des genres à tous les niveaux demeure une priorité, notamment par la mise en œuvre d'initiatives telles que le fichier de hauts responsables de la police et le fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, dans le cadre de laquelle des États Membres et des entités des Nations Unies s'emploient à recenser et à éliminer les obstacles au déploiement accru de femmes dans les opérations de maintien de la paix et à promouvoir le changement.

Figure IV
Pourcentage de femmes dans la police des Nations Unies



50. Des efforts ont également été faits pour accroître le nombre de femmes spécialistes de la justice et des questions pénitentiaires parmi le personnel fourni par des gouvernements. En août 2019, les femmes représentaient 27 % de l'ensemble du personnel déployé (voir fig. V). Parmi les autres mesures prises pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici à 2022 figurent des séances de formation préalable au déploiement et un appel à candidatures réservés aux femmes.

Figure V
Pourcentage de femmes spécialistes de la justice et des questions pénitentiaires parmi le personnel fourni par des gouvernements

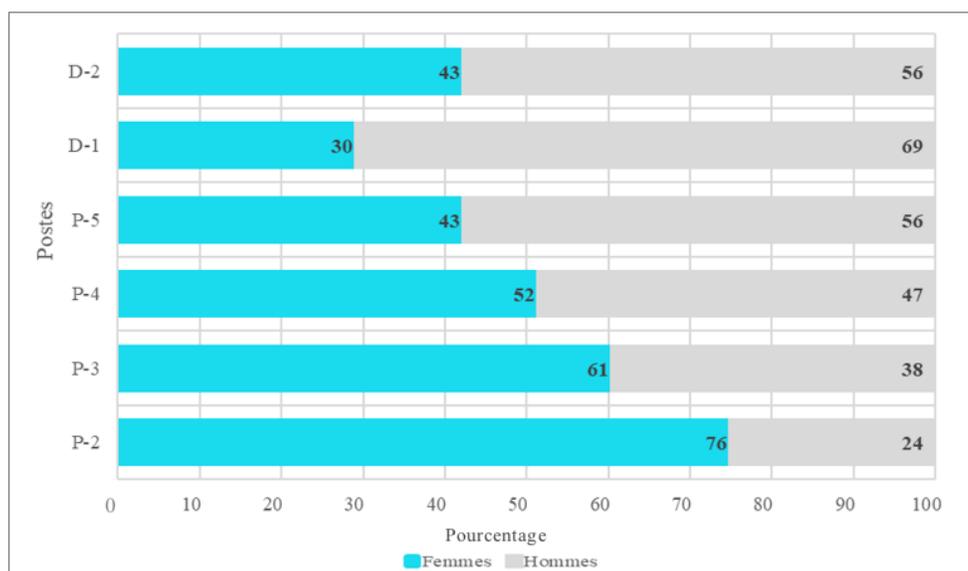


Note : Le pourcentage indiqué pour 2022 représente l'objectif à atteindre pour l'année en question dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

51. Dans l'ensemble, des progrès ont été accomplis sur la voie de la parité parmi le personnel civil du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix en poste au Siège, sachant toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne les classes P-5 à D-2 (voir fig. VI). En revanche, il reste encore beaucoup à faire sur le terrain. En septembre 2019, les femmes ne représentaient que 28 % du personnel recruté sur le plan international affecté aux missions de maintien de la paix, la MINUSS, la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUSCA et la MINUAD figurant parmi les missions qui accusent le plus de retard dans ce domaine alors qu'elles sont dotées des effectifs les plus importants. Des efforts ciblés visant à créer un environnement favorable aux candidatures féminines dans ces missions permettraient d'accélérer la réalisation de la parité sur le terrain.

Figure VI

Répartition par sexe du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix en poste au Siège



52. Les efforts se poursuivent pour recruter des femmes par l'intermédiaire de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. Depuis janvier 2018, 14 membres de cette filière ont été nommés dans des opérations de paix à des postes de classe P-5 ou de classe supérieure. Pour la première fois dans l'histoire des opérations, deux commandantes de force et deux commandantes adjointes étaient en poste dans des missions de maintien de la paix en 2019.

D. Bilan des progrès accomplis en ce qui concerne le volet « femmes et paix et sécurité » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

53. Une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et aux opérations de maintien de la paix est essentielle pour trouver des solutions durables aux conflits et permettre aux missions de s'acquitter de leurs mandats. Les États Membres devraient mettre à profit leurs relations bilatérales et

multilatérales pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et à la gouvernance ainsi que leur intégration dans le secteur de la sécurité. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police devraient appuyer les efforts visant à accroître le nombre de femmes parmi le personnel civil et le personnel en tenue des opérations de maintien de la paix à tous les niveaux, notamment en recrutant davantage d'officières hautement qualifiées et en créant un environnement national favorable qui permette aux femmes de progresser au sein des forces armées et des services de sécurité et leur donne la possibilité d'être déployées.

VI. Protection

A. Aperçu général

54. La protection des civils et la promotion et la défense des droits de la personne constituent des priorités pour les missions de maintien de la paix, sachant toutefois que les responsabilités en la matière incombent au premier chef aux États hôtes. L'exécution effective des mandats de protection (à savoir la protection des civils, des droits de la personne, de l'enfance et contre les violences sexuelles liées aux conflits) exige des stratégies globales pour l'ensemble des composantes Personnel en tenue et composantes civiles des missions. Celles-ci continuent de s'employer collectivement à améliorer la protection en adoptant des mesures complémentaires qui se renforcent mutuellement dans trois domaines, à savoir le dialogue et le contact, la fourniture d'une protection physique et la création et la consolidation d'un environnement protecteur.

B. Protéger par le dialogue et le contact

55. Le dialogue et le contact avec les agents étatiques et non étatiques et les populations sont de puissants moyens de promouvoir la protection. Pour faire face à la multitude de groupes armés et atténuer les menaces qui pèsent sur les civils, la MONUSCO a continué d'user de ses bons offices, en particulier au niveau local, en élaborant des stratégies adaptées à ces groupes et qui mettent l'accent sur l'appui politique et sur les liens entre ceux-ci et les populations locales. Les capacités d'analyse ont été renforcées grâce à la mise en place d'un outil d'analyse et de planification des conflits dans plusieurs bureaux locaux. La MINUSCA a appuyé des cessez-le-feu ainsi que des accords de paix entre communautés et entre groupes armés au niveau local et assuré une médiation et un suivi à cet égard, contribuant ainsi à la réduction des violences commises contre des civils.

56. Les opérations de maintien de la paix ont facilité les efforts faits par les parties pour mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits, en coordination avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. En République centrafricaine et au Mali, la Représentante spéciale a signé des communiqués conjoints avec les gouvernements en vue de prévenir les violences sexuelles liées au conflit et d'y faire face, et des plans d'action globaux ont été élaborés et lancés en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Grâce aux activités de plaidoyer menées par la MINUSS et la Représentante spéciale, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition s'est engagé à interdire dans ses rangs les violences sexuelles liées aux conflits.

57. Un dialogue a également été établi en matière de protection de l'enfance. Seize commandants de groupes armés ont signé un plan d'étapes visant à instaurer une collaboration avec la MONUSCO dans le domaine de la protection de l'enfance, et

dix-sept ont signé des déclarations unilatérales pour mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant. En outre, trois groupes armés se sont rendus aux autorités congolaises à la suite du dialogue établi avec la Mission. Grâce à ces contacts, 639 enfants ont été libérés volontairement et les violations ont diminué dans deux provinces.

58. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu en février 2019 entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés, couvre les six violations graves commises contre des enfants et énonce des mesures visant à y mettre fin, ce qui a entraîné une diminution de ces violations au premier semestre de 2019.

C. Fourniture d'une protection physique

59. Les opérations de maintien de la paix continuent de contribuer à la protection physique des civils. En réponse aux violences intercommunautaires, la MINUSMA a mené une campagne en faveur de la protection des civils dans le centre du Mali au début de 2019. Pour sa part, la MINUSCA a dépêché quatre patrouilles de l'Équipe mixte de protection de la population civile dans l'ouest de la République centrafricaine afin de recenser les menaces pesant sur les civils et de renforcer leur protection physique. Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué d'assurer la sécurité des sites de protection des civils, notamment en gérant trois sites de détention garantissant des conditions sûres et humaines et en appuyant la mise en place d'audiences foraines chargées d'enquêter sur les violences sexuelles commises à l'intérieur de ces sites ou à proximité. Le Service de la lutte antimines a sécurisé l'acheminement et la fourniture de l'aide humanitaire en détruisant des mines et des restes explosifs de guerre.

60. Les activités visant à s'assurer du respect des droits de la personne et à communiquer des informations sur la question, notamment l'enregistrement des pertes civiles, ont permis d'alerter rapidement les parties des menaces qui pesaient sur les civils et de renforcer le dialogue. À titre d'exemple, les échanges avec les populations locales sur la question des droits de la personne ont permis de recueillir des informations utiles pour le dispositif d'alerte rapide de la MONUSCO et d'élaborer des mesures visant à éviter que des dommages ne soient infligés aux populations civiles. Les missions ont également continué de contribuer à la protection des défenseurs des droits de la personne, des journalistes, des victimes et des témoins.

61. Les missions s'emploient à cartographier les zones les plus gravement touchées par la violence sexuelle liée aux conflits et à mettre en lumière les lieux dans lesquels des patrouilles doivent être dépêchées en priorité. Au Soudan du Sud, par exemple, la MINUSS a envoyé des patrouilles dans des zones où les femmes allaient chercher du bois de chauffage après avoir reçu des informations indiquant que des attaques s'y étaient produites. Au Darfour, la MINUAD continue de patrouiller dans des zones particulièrement touchées par la violence sexuelle liée aux conflits, et 43 réseaux de protection des femmes jouent le rôle de « premiers intervenants » en cas de violence fondée sur le genre au niveau local.

62. La MINUSCA a formé 500 membres de réseaux d'alerte locale pour renforcer les moyens d'alerte rapide en cas de violation des droits de l'enfant, ce qui lui a permis de prévenir l'enrôlement volontaire dans des groupes armés d'enfants déplacés à Birao.

D. Création et consolidation d'un environnement protecteur

63. Les missions ont continué de collaborer avec les gouvernements hôtes pour créer et consolider des environnements protecteurs afin de prévenir les menaces et de renforcer les capacités de rétablir l'état de droit. En 2019, la police des Nations Unies a entrepris d'appuyer les activités de proximité menées par les forces de sécurité maliennes en vue de rétablir la confiance, de répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de prévenir la criminalité. En République centrafricaine, les efforts visant à réduire la violence au sein de la collectivité ont ciblé 4 843 personnes dans sept localités, notamment des combattants armés et des personnes susceptibles d'être recrutées par des groupes armés. L'action menée par la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSMA dans le domaine pénitentiaire a permis d'améliorer le fonctionnement opérationnel et la sécurité des prisons et de contribuer ainsi à la réduction du nombre d'évasions et d'autres incidents déstabilisateurs.

64. Dans le cadre de leurs activités visant à faciliter la réconciliation nationale et les processus politiques, les missions ont continué de collaborer avec les autorités nationales et la société civile pour renforcer l'état de droit, lutter contre l'impunité et appuyer les processus de justice transitionnelle. En République démocratique du Congo, avec l'appui de la MONUSCO, 488 personnes accusées d'infractions internationales ont été jugées lors de plus de 85 procès organisés par les autorités et au cours desquels 126 condamnations ont été prononcées, notamment à l'encontre de chefs de milice et de dirigeants des Forces armées de la République démocratique du Congo dans des affaires emblématiques de viol et de violence sexuelle à grande échelle. La MINUSCA a fourni un appui dans le cadre des quatre audiences pénales qui se sont tenues à Bangui et à Bouar, lors desquelles ont été jugées 79 affaires, dont 13 ayant trait à des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre. Au Mali, la MINUSMA a dispensé une formation en matière de droits de la personne aux forces maliennes, aux organisations de la société civile, au pouvoir judiciaire et à la Commission vérité, justice et réconciliation.

E. Bilan des progrès accomplis concernant le volet « protection » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

65. Malgré les progrès accomplis, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la coordination, renforcer la complémentarité des mandats de protection et promouvoir le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Les États Membres pourraient appuyer les efforts faits pour consolider les stratégies de protection adaptées au contexte, notamment en dispensant des formations propres à chaque mission. De même, un appui politique et financier plus solide et plus régulier est nécessaire pour que les stratégies de protection axées sur les civils puissent faciliter la mise en œuvre d'initiatives adaptées au contexte au niveau national. Il importe que les missions disposent des capacités nécessaires pour adapter leur action au contexte local ainsi que d'un appui pour faire face au consentement fragile des États hôtes et aux violations des accords sur le statut des forces qui entravent l'exécution des mandats de protection. Enfin, des compétences spécialisées dans les domaines de la protection de l'enfance, des violences sexuelles liées aux conflits, de l'état de droit et des droits de la personne sont essentielles pour mettre en œuvre une stratégie de prévention efficace en matière de protection.

VII. Sûreté et sécurité

A. Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

66. Les conclusions issues de l'étude indépendante sur les décès de Casques bleus dus à des actes hostiles menée en 2017 ont servi de base à l'élaboration par le Secrétariat d'un plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Ce plan a été établi conjointement par le Siège et les cinq missions jugées « à haut risque », à savoir la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUAD et la MINUSS. Il s'agit d'un document évolutif, qui est mis à jour chaque fois que de nouvelles lacunes sont recensées en matière de sûreté et de sécurité.

67. En 2019, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre le plan d'action et de le tenir à jour. En mai, des représentants du Siège et du personnel en tenue, du personnel civil et du personnel d'appui des cinq missions à haut risque se sont réunis à Entebbe (Ouganda) pour examiner, adapter et simplifier le plan d'action. Les participants à l'atelier organisé à cette occasion ont recensé des solutions pragmatiques dans des domaines critiques pour les missions à haut risque, à savoir la défense des bases et la protection des forces, la formation et l'évaluation de la performance, le renforcement de la mobilité et de la souplesse, le renseignement pour le maintien de la paix, la chaîne complète des soins de traumatologie et la planification et les opérations intégrées. Une quatrième version du plan d'action publiée à l'issue de l'atelier reprend des mesures qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et en énonce de nouvelles, notamment en ce qui concerne les politiques d'évacuation sanitaire primaire et le renforcement de la coordination des différentes composantes des missions.

B. Sécurité des soldats de la paix et tendances en matière de sécurité

68. Du fait de la complexité des conflits contemporains, les soldats de la paix sont exposés à des risques considérables en matière de sécurité. Pour remédier à cette situation, le Secrétariat a pris des mesures qui ont contribué à faire diminuer sensiblement et durablement le nombre de décès de soldats de la paix imputables à des actes de violence, lequel a chuté de 58 en 2017 à 27 en 2018, puis à 21 entre le 1^{er} janvier et le 26 août 2019 (voir fig. VII). La MINUSMA, la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUAD et la MINUSS sont les missions qui ont enregistré le plus grand nombre de victimes d'actes de violence depuis 2013 (voir fig. VIII), et la MINUSMA, la MONUSCO et la MINUSCA sont celles qui ont subi les pertes les plus importantes en 2018 (11, 8 et 7, respectivement).

Figure VII

Nombre de décès de militaires et de policiers imputables à des actes de violence pour l'ensemble des missions de maintien de la paix

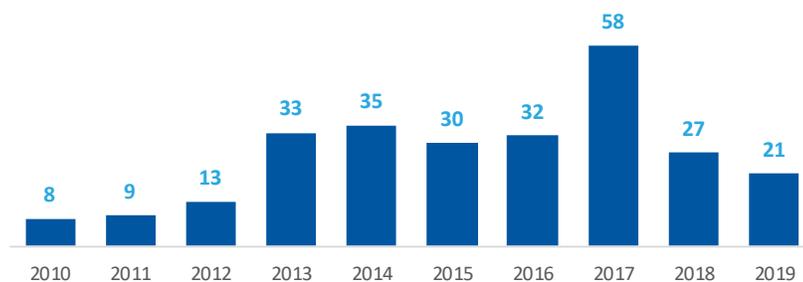
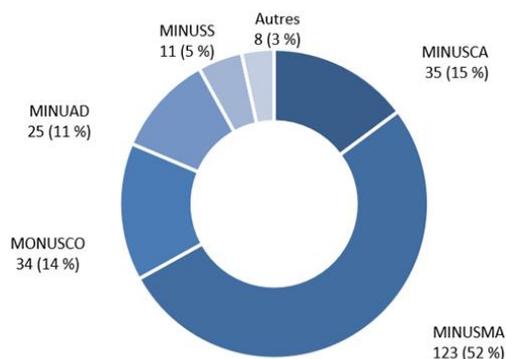


Figure VIII
Nombre de décès de militaires et de policiers imputables à des actes de violence entre janvier 2013 et août 2019, par mission



69. Au Mali, les engins explosifs improvisés constituent une menace majeure, comme en témoigne l'augmentation de 38 % du nombre d'événements mettant en jeu de tels engins enregistrée par le Service de la lutte antimines entre 2014 et 2018 (voir fig. IX). Depuis que le Service a lancé sa stratégie globale de réduction des risques, le nombre de décès imputables à des engins explosifs improvisés est passé de 24 en 2016 à 8 en 2018, puis à 4 au cours des huit premiers mois de 2019, malgré la hausse du nombre des incidents dus à ces engins (voir fig. X).

Figure IX
Événements mettant en jeu des engins explosifs ou des engins explosifs improvisés, MINUSMA

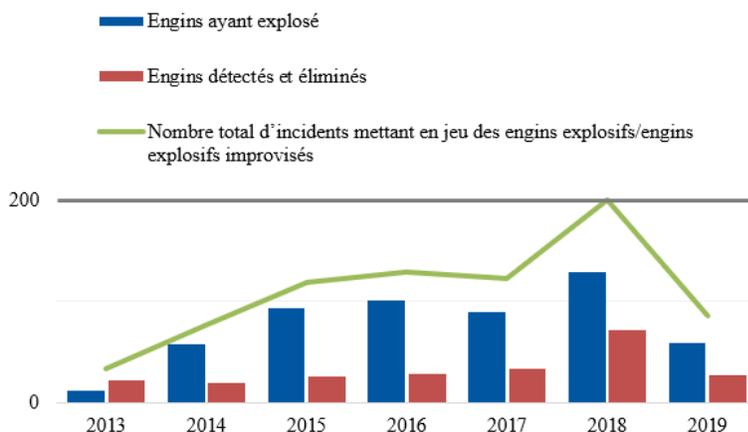


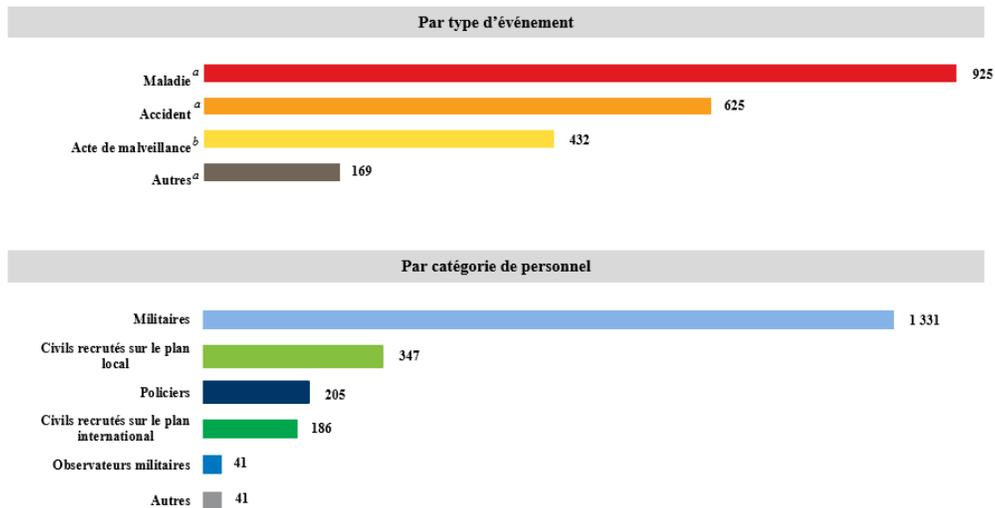
Figure X
**Nombre de décès de militaires et de policiers imputables à des engins explosifs
 improvisés pour l'ensemble des missions de maintien de la paix**



70. Bien que ces tendances soient encourageantes, la perte d'un seul soldat ou d'une seule soldate de la paix est inacceptable. En 2019, le Secrétariat s'est employé à améliorer les procédures de gestion des crises et d'évacuation sanitaire primaire en organisant des exercices de simulation de crise à la MINUSS, à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO. À cette occasion, les participants ont conclu qu'il était urgent de renforcer la gestion opérationnelle des crises dans les missions. Des exercices de simulation d'évacuation sanitaire primaire à grande échelle ont également été organisés dans les missions susmentionnées afin de recenser les points faibles de la chaîne sanitaire et les solutions permettant d'y remédier. Dans ce contexte, la MINUSCA a mis en place un « guichet unique » pour toutes les questions relatives à la prise de décision et à l'évacuation, et d'autres missions prévoient d'adopter le même modèle. Les enseignements tirés des exercices de simulation sont pris en compte dans le cadre de l'examen en cours de la politique relative à l'évacuation sanitaire primaire. Le Secrétariat a également mis en place un programme visant à améliorer les premiers secours de base et avancés et s'attache à mobiliser les fonds nécessaires à la création d'une équipe chargée d'améliorer la chaîne d'évacuation et de normaliser et de renforcer les procédures et les normes cliniques en la matière.

71. Les événements et les accidents liés à des risques professionnels, notamment les maladies et les expositions nocives, n'ont pas bénéficié du même niveau d'attention et de financement que ceux résultant d'actes de malveillance ou de violence, alors qu'ils ont une incidence beaucoup plus importante. Les recherches menées par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel montrent que le nombre de décès résultant de risques liés à la sécurité et à la santé au travail dans les opérations de maintien de la paix est trois fois supérieur à celui des décès imputables à des actes de malveillance ou de violence (voir fig. XI). Ces recherches indiquent également que les pertes financières consécutives à des événements et accidents évitables liés à des risques pour la sécurité et la santé au travail dans les opérations de maintien de la paix pourraient se chiffrer à 250 millions de dollars par an.

Figure XI
Nombre de décès parmi le personnel des opérations de maintien de la paix, 2000-2018



Le nombre de décès liés à des risques pour la santé et la sécurité au travail est trois fois supérieur à celui des décès imputables à des actes de violence.

Le nombre de blessures et de maladies liées à des risques pour la santé et la sécurité au travail est dix fois supérieur à celui des blessures et des maladies imputables à des actes de violence.

^a Selon la Section de la sécurité et de la santé au travail, Département de l'appui opérationnel.

^b Selon le Département de la sûreté et de la sécurité.

72. En conséquence, j'ai demandé que soit mis en place un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (voir [ST/SGB/2018/5](#)) afin de disposer d'un cadre permettant d'évaluer les problèmes en la matière et d'y remédier. Un système global de notification des incidents liés à la sécurité et à la santé au travail est en cours d'élaboration, lequel est à l'essai dans trois missions depuis octobre 2019.

73. Dans le contexte actuel, il convient également de prendre note des menaces qui se font jour dans le cyberspace. L'évaluation de la sécurité des données et du traitement de l'information par les missions de maintien de la paix permettra de continuer de prévenir les risques inutiles et de protéger ainsi les soldats de la paix, les ressources et les opérations.

C. Traduire en justice les auteurs d'actes criminels visant des soldats de la paix des Nations Unies

74. Amener les auteurs de crimes graves commis contre des soldats de la paix à répondre de leurs actes demeure une priorité. Bien que la responsabilité des enquêtes et des poursuites incombe au premier chef aux États hôtes, l'ONU a continué de fournir un appui dans ce domaine. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, où 78 % des décès de soldats de la paix imputables à des actes de malveillance ont été enregistrés, le nombre d'auteurs présumés identifiés a augmenté (de 59 en octobre 2018 à 76 en juin 2019), de même que le nombre d'auteurs présumés détenus (de 53 en octobre 2018 à 63 en juin 2019) et le pourcentage d'affaires ayant fait l'objet d'enquêtes au niveau national (de 30 % en octobre 2018 à 48 % en juin 2019). Un groupe de travail sur la question a été créé au Siège, et des mécanismes de même nature ont été mis en place à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO.

D. Perception de la situation

75. La perception de la situation a été renforcée en 2019 grâce à la révision des instructions permanentes relatives à l'établissement de rapports intégrés par les opérations de maintien de la paix, qui a été l'occasion d'officialiser l'utilisation par les missions de la base de données des événements Unite Aware et de souligner la nécessité de suivre l'évolution socioéconomique en collaboration avec les partenaires. La police des Nations Unies a facilité l'organisation de séances de formation à l'intention des membres du personnel des services de détection et de répression des États hôtes afin qu'ils puissent contribuer davantage aux enquêtes transfrontières. À la MINUSCA, par exemple, des agents de l'immigration ont été formés à l'utilisation des outils de l'Organisation internationale de police criminelle, qui permettent d'accéder aux bases de données en temps réel.

E. Renseignement pour le maintien de la paix

76. En 2019, l'adoption de la politique révisée en matière de renseignement pour le maintien de la paix et l'approbation d'un manuel consacré au renseignement militaire pour le maintien de la paix ainsi que de directives relatives à l'utilisation par l'ONU de systèmes de drones aériens ont permis aux missions de disposer de directives opérationnelles essentielles dans ce domaine. Un manuel consacré au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix devrait être mis au point au cours des prochains mois, et des dispositifs de coordination du renseignement pour le maintien de la paix ont été mis en place à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUSCA et à la MINUSS pour assurer la coordination de tous les acteurs concernés, sous la direction des représentants spéciaux du Secrétaire général pour les différentes missions. Ces dispositifs ont d'ores et déjà permis d'améliorer l'efficacité et la coordination des composantes militaires, des composantes Police et des composantes civiles. Par ailleurs, la formation relative au renseignement militaire pour le maintien de la paix, la formation des formateurs des États Membres et le recrutement de personnel qualifié se poursuivent à un rythme soutenu.

F. Bilan des progrès accomplis concernant le volet « sûreté et sécurité » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

77. En 2020, le Secrétariat mettra en œuvre la quatrième version du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, qui met l'accent sur le changement de mentalités, le renforcement des capacités, l'amélioration de l'agilité et de la préparation opérationnelles, la promotion de patrouilles renforcées, l'adoption d'un modèle fondé sur une empreinte minimale, la protection accrue des camps et la sensibilisation aux crimes commis contre des soldats de la paix. Les États Membres pourraient appuyer ces efforts en adoptant des mesures visant notamment à fournir des trousseaux de premiers secours pour les soldats de la paix ou à déployer des hélicoptères supplémentaires adaptés à l'évacuation sanitaire primaire. Il importe également de combler les lacunes en matière de formation tout au long de la chaîne d'évacuation, du personnel de premiers secours intervenant sur le champ de bataille jusqu'aux équipes de traumatologie relevant des formations de soutien sanitaire de niveaux 2 et 3.

VIII. Performance et respect du principe de responsabilité

A. Assurer le plus haut niveau de performance en matière de maintien de la paix

1. Dispositif de gestion de la performance complet et intégré

78. Le dispositif de gestion de la performance complet et intégré permet de renforcer la performance collective en veillant à ce que tous les acteurs, sur le terrain comme au Siège, contribuent à l'élaboration de directives solides ainsi qu'à leur application et à leur évaluation. De bonnes performances exigent l'appui du Secrétariat, des missions, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des autres États Membres, notamment sous la forme d'orientations, d'activités de formation, d'évaluations et de mesures permettant d'assurer le respect du principe de responsabilité. À cet égard, il existe toute une gamme d'outils permettant de répondre aux différentes exigences de performance énoncées dans le dispositif.

2. Renforcement de la responsabilité en matière de performance

Évaluation de la performance du personnel civil et des membres de la direction

79. Le 1^{er} janvier 2019, dans le contexte de la réforme de la gestion, le Secrétaire général a délégué des pouvoirs aux chefs de certaines entités, notamment des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Cette mesure, qui vise à synchroniser la responsabilité de l'exécution du mandat et le pouvoir de gérer les ressources, s'accompagne d'un nouveau dispositif d'application du principe de responsabilité permettant de contrôler l'exercice des pouvoirs délégués. En application de ce dispositif, qui comporte 16 indicateurs clefs de performance, les décideurs doivent se conformer au cadre réglementaire et aux normes éthiques des Nations Unies.

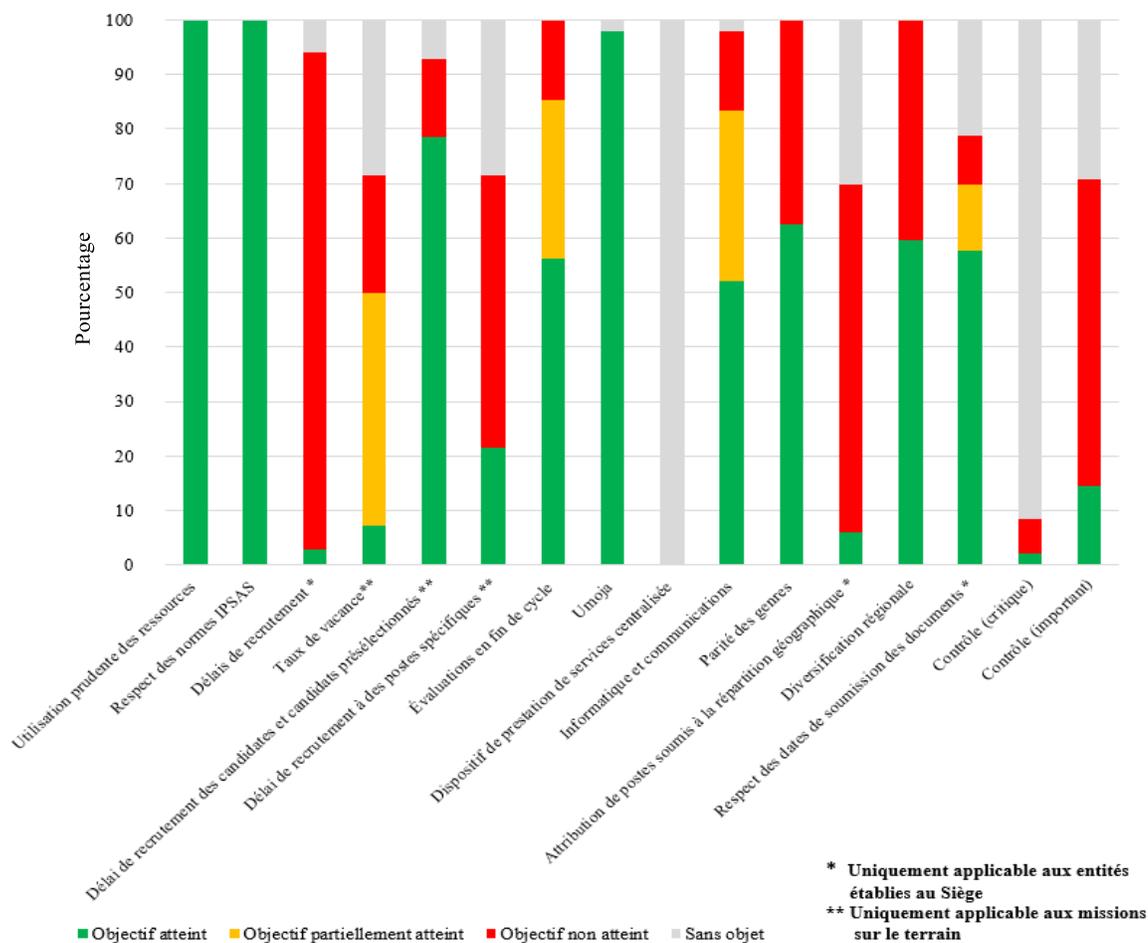
80. Le cadre de gestion de la performance donne la possibilité au personnel du Secrétariat d'élaborer des programmes de travail annuels, d'examiner et d'ajuster les objectifs durant l'examen à mi-parcours et d'être évalué annuellement. Au cours des trois derniers cycles, de 2016 à 2019, plus de 90 % des membres du personnel en poste sur le terrain ont fait l'objet d'une évaluation. Une stratégie de gestion souple sera mise à l'essai en 2020 afin d'améliorer le respect des critères de performance.

81. En ce qui concerne la performance du personnel de direction, le contrat de mission du haut fonctionnaire demeure un outil essentiel, car il énonce des priorités individuelles qui sont ensuite utilisées pour évaluer la performance de chacun(e) en fin de cycle. Les contrats des chefs de mission définissent les objectifs et les priorités individuelles, les objectifs propres à chaque mission ainsi qu'un ensemble d'objectifs de gestion standards. En 2019, le Secrétariat a amélioré ces contrats en y incorporant des éléments tels que des indicateurs et des engagements axés sur les priorités relatives à la mise en œuvre de la réforme, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de transparence, de gestion axée sur les résultats, de gestion du risque institutionnel et de durabilité. Les contrats de mission pour 2019 sont aujourd'hui entièrement automatisés grâce à une plateforme en ligne. Dans un souci de transparence, tous les contrats signés par les chefs de mission ainsi que les évaluations correspondantes sont publiés sur iSeek. Pour renforcer la responsabilisation des hauts fonctionnaires, le Secrétariat a étendu les programmes d'évaluation à 360 degrés des hauts responsables aux secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux en poste sur le terrain et dans les bureaux centraux. Ces retours d'information fournissent des données précieuses sur la façon dont les dirigeants sont perçus par leurs collaborateurs. Selon les résultats de l'évaluation finale du programme pilote, un

déploiement plus large des programmes d'évaluation à 360 degrés du personnel de direction devrait être mis en œuvre en 2020.

82. Le Secrétariat analyse actuellement les résultats obtenus aux niveaux individuel et global ce qui permet de mieux évaluer les indicateurs de gestion communs (voir fig. XII).

Figure XII
Résumé des indicateurs de performance et de gestion pour 2018



Abréviation : IPSAS = Normes comptables internationales pour le secteur public.

Système complet d'évaluation de la performance

83. Le système complet d'évaluation de la performance permet aux responsables des missions de maintien de la paix de suivre l'incidence des opérations et d'assurer une planification souple et adaptée au contexte local grâce à des évaluations régulières de la performance. Ce système a été déployé dans six missions (MINUSCA, MINUSS, FINUL, UNFICYP, MONUSCO et MINUSMA) et sera élargi à toutes les opérations de maintien de la paix d'ici à juillet 2020.

84. Les six missions ont dressé un bilan de la situation pour l'ensemble de leurs composantes, avec la participation des composantes civiles et des composantes Personnel en tenue, afin d'élaborer, sur la base des mandats, un cadre de résultats permettant de recenser les objectifs prioritaires, de déterminer les mesures devant être

prises par les missions pour les atteindre et d'évaluer les progrès accomplis à cet égard au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

85. La MINUSCA, la MINUSS, la FINUL et l'UNFICYP ont recueilli des données et procédé à une analyse de la performance pour un premier sous-ensemble de cadres de résultats, ce qui leur a permis d'apporter des améliorations. Les missions ont indiqué que le système complet d'évaluation de la performance renforçait la cohésion, améliorait la planification des activités de l'ensemble des composantes et facilitait la collecte de données. Le Secrétariat a également appuyé l'organisation de séances de formation et d'ateliers sur le système à l'intention du personnel et des responsables des missions.

Évaluation intégrée de la performance du personnel en tenue

86. En étroite coopération avec les États Membres, le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à accroître encore l'efficacité des opérations de maintien de la paix, notamment du personnel en tenue, conformément aux engagements pris dans la Déclaration d'engagements communs et à la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité.

87. Depuis 2018, les commandants des forces ont soumis les 240 unités militaires déployées dans les missions de maintien de la paix à 334 évaluations, sur la base de critères tels que l'appui à l'exécution du mandat, le commandement et le contrôle, les réserves, la formation, et la conduite et la discipline. Pour appuyer les évaluations de la performance militaire et la prise de décision interne, l'équipe spéciale chargée de l'évaluation de la performance militaire nouvellement créée s'emploiera notamment à élaborer un ensemble complet de normes et de critères objectifs en matière militaire. Cette équipe spéciale mettra également en place un outil renforcé d'évaluation de la performance des unités, conçu pour faciliter les évaluations objectives et axées sur les tâches, et contribue d'ores et déjà à la validation des compétences militaires des unités dans le cadre des visites d'inspection avant déploiement.

88. Une équipe spéciale chargée de répondre aux besoins du personnel de police des Nations Unies a également été créée. Des instructions permanentes et un outil d'analyse et d'évaluation en ligne de la performance des unités de police constituées ont été introduits en juin, et la révision des instructions permanentes sur l'évaluation des policiers hors unités constituées en vue de leur affectation a été achevée en septembre. Pour promouvoir une mise en œuvre harmonisée dans l'ensemble des missions, des ateliers de formation et de sensibilisation ont été organisés en Chine, au Ghana et en Italie. La Division de la police a également effectué des visites d'évaluation de la mise en œuvre à la MINUSS, à la MINUSMA, à la MONUSCO et à la MINUAD. Dans les missions, les chefs des composantes Police recensent tous les trimestres les déficiences en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents et évaluent tous les deux mois les capacités des unités de police constituées.

3. Collaborer avec les États Membres pour améliorer la performance des agents en tenue

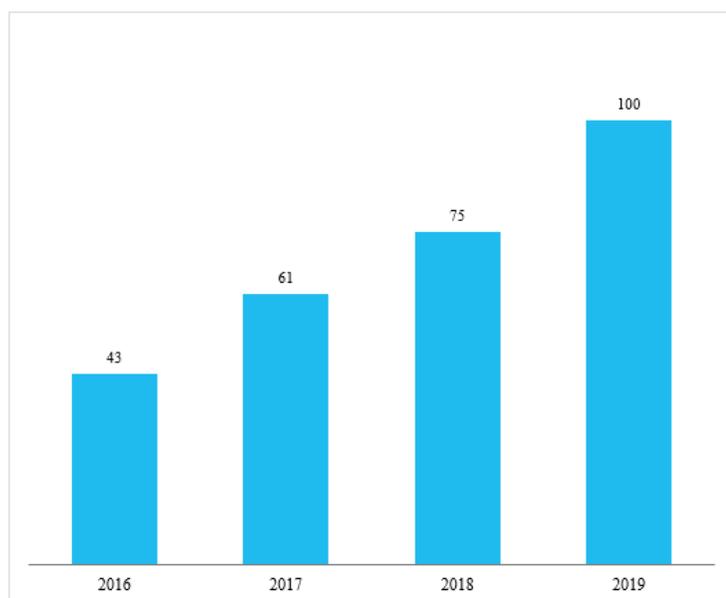
Constitution stratégique des forces

89. Comme le montre la figure XIII, toutes les nouvelles unités militaires et unités de police ont été déployées à l'aide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix en 2019, contre 43 % seulement en 2016. Au total, 267 annonces de contribution ont été enregistrées dans le système, et le Secrétariat a collaboré avec les États Membres pour préparer et évaluer 12 unités militaires et unités de police en vue de leur déploiement rapide, soit près de 3 700 agents pouvant être déployés dans les

60 jours à compter de la demande formulée par le Secrétariat. Depuis janvier 2019, le Secrétariat a effectué 8 visites d'évaluation et de consultation dans 8 États Membres, lors desquelles il a évalué 12 unités, recensé les besoins en matière de formation et de matériel et facilité la coordination de la formation et du renforcement des capacités selon les besoins. Il a également travaillé en étroite collaboration avec les États Membres afin de tirer parti des options disponibles pour combler les lacunes en matière de capacités, notamment l'utilisation de matériel donné ou prêté et les contributions en nature, et il facilite également les discussions bilatérales axées sur le renforcement des capacités, le cas échéant.

Figure XIII

Pourcentage de nouvelles unités déployées à l'aide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix



Source : Analyse effectuée par la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens ; les chiffres pour 2016-2018 sont issus d'un audit du Système mené par le Bureau des services de contrôle interne.

Note : Les chiffres indiqués pour 2018 concernent le premier semestre, tandis que ceux fournis pour 2019 portent sur la période allant de janvier à août.

Préparation au déploiement

90. Le Secrétariat a élaboré un cadre clair en matière de normes de performance et d'évaluation des résultats. Les efforts se poursuivent pour faire en sorte que les unités qui rejoignent les missions répondent aux normes de disponibilité opérationnelle, notamment grâce à une nouvelle méthode d'évaluation préalable au déploiement. Le Secrétariat, en consultation avec les États Membres, a élaboré ou élabore actuellement 158 nouvelles normes pour les bataillons d'infanterie, 115 pour les unités du génie, 53 pour les unités de neutralisation des explosifs et munitions et 100 pour les groupes des transports aériens.

91. Les compétences militaires individuelles et collectives ont fait l'objet d'une procédure de validation obligatoire dans près de 90 % des visites d'inspection avant déploiement effectuées depuis 2018. Ces visites sont l'occasion de formuler des recommandations concrètes et objectives à l'intention des pays fournisseurs de contingents afin de les aider à améliorer la formation. Dans ce contexte, l'équipe

spéciale chargée de l'évaluation de la performance militaire a renforcé le volet consacré à la validation des compétences militaires en organisant des exercices de simulation consistant à effectuer une tâche dans des conditions de terrain conformément aux normes applicables. La Division de la police a facilité 50 déploiements d'équipes d'assistance dans des pays fournisseurs de personnel de police en appuyant la sélection d'agents qualifiés et en assurant la disponibilité opérationnelle du personnel et des unités de police constituées.

92. Dans un souci de cohérence, le Département des opérations de paix a entrepris de mettre en place un dispositif de formation de la police des Nations Unies conçu pour faciliter le respect des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales dans le cadre de la formation préalable au déploiement, de la formation dans la zone de la mission et de la formation en cours d'emploi.

93. Afin d'aider les soldats de la paix à opérer efficacement dans des environnements à haut risque, le Service de la lutte antimines a fourni du matériel spécialisé à des unités de neutralisation des explosifs et munitions et à des unités d'infanterie et leur a dispensé une instruction et un entraînement préalables au déploiement sur la sensibilisation aux menaces liées aux engins explosifs improvisés et les moyens de les atténuer. Depuis 2015, le Service de la lutte antimines forme des formateurs dans 10 pays fournissant des contingents à la MINUSMA.

94. Le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de la Politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme en sélectionnant les candidatures et en collaborant avec les États Membres pour veiller à ce que le personnel désigné réponde aux critères énoncés. Cette politique étant essentielle pour garantir la crédibilité et la légitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des ressources doivent lui être spécialement allouées afin de répondre à une demande croissante.

95. Le Département de l'appui opérationnel délivre des accréditations à l'ensemble du personnel médical déployé dans les missions et a entrepris d'élaborer des procédures normalisées pour élargir ce processus aux formations de soutien sanitaire de niveau 1 abritant du matériel appartenant aux contingents, l'objectif étant d'assurer que le personnel médical des Nations Unies possède les compétences et la formation requises lors de son déploiement. Les formations de niveau 1 pouvant faire office de premiers intervenants à l'appui de tout contingent, des normes harmonisées et fiables doivent également s'appliquer à ces agents de santé de première ligne.

Renforcement des capacités et formation

96. Sur la base des évaluations effectuées, le mécanisme de coordination souple collabore avec les prestataires de formation et de renforcement des capacités pour faciliter les partenariats axés sur la formation et améliorer la performance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au moyen d'activités de formation bilatérales. Avec l'appui du mécanisme, deux États Membres ont déployé chacun une équipe itinérante de formation dans cinq pays qui fournissent des contingents à la MINUSMA afin de former des formateurs à intervenir dans des situations mettant en jeu des engins explosifs improvisés. De plus, de novembre 2018 à avril 2019, trois équipes itinérantes de formation ont été déployées auprès de la MINUSMA afin de dispenser des formations supplémentaires sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés, les premiers secours, les évacuations sanitaires primaire et secondaire et d'autres questions abordées à la demande des pays fournisseurs de contingents. Le Secrétariat a également coordonné des activités bilatérales de renforcement des capacités dans deux pays fournisseurs de contingents. Vers la fin de 2019, des travaux étaient en cours pour assurer le déploiement auprès de la MINUSMA d'une autre équipe de formation dirigée par des États Membres. Au

Mali, la MINUSMA a pu détecter davantage d'engins explosifs improvisés grâce, en partie, à une formation et à d'autres mesures de renforcement des capacités et le nombre d'engins détectés avant explosion est passé de 11 % en 2014 à plus de 50 % en 2018.

97. La Division de la police a continué de recourir à des équipes de police spécialisées, qui permettent aux contributeurs de mettre en commun leurs compétences et leurs capacités afin de fournir une assistance policière de qualité. Une équipe a été déployée auprès de la MONUSCO en mars 2019 pour lutter contre la grande criminalité organisée aux côtés d'unités congolaises spécialisées.

98. Dans le cadre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, le Département des opérations de paix a collaboré avec les États Membres afin de fournir aux planificateurs militaires des pays fournisseurs de contingents les informations requises pour assurer le respect des normes énoncées dans la Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle de 2015 et dans les Lignes directrices sur la préparation opérationnelle à l'intention des pays fournissant des contingents aux missions de maintien de la paix de 2018 et en vérifier l'application. Quatre séminaires ont été organisés en 2018/19 à l'intention de pays fournisseurs de contingents – deux pour les pays d'Afrique, un pour les pays d'Asie et un pour les pays d'Amérique latine. La Division de la police a effectué plusieurs visites de consultation dans les nouveaux pays fournisseurs de personnel de police afin de les aider à diversifier et à élargir leur base de contributeurs et à gérer efficacement leurs unités.

99. Pour permettre aux agents en tenue d'approfondir leurs connaissances en matière de protection, le Secrétariat a continué de distribuer du matériel didactique sur la protection des civils et la protection de l'enfance. Entre janvier 2018 et juin 2019, il a organisé 16 séances de formation de formateurs et déployé 4 équipes itinérantes de formation pour animer des séances (en anglais et en français) sur la protection des civils et la protection de l'enfance à l'intention de militaires et de membres du personnel de police. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Force de police permanente ont contribué activement à la formation et à l'élaboration de documents sur les droits de la personne, notamment dans le cadre d'un cours commun destiné aux membres de la police des Nations Unies en exercice. En outre, 23 activités réunissant 402 participants ont été organisées en 2018/19 au centre pilote de formation des formateurs d'Entebbe (Ouganda), qui demeure le lieu privilégié pour la formation des agents en tenue.

B. Fournir un appui efficace aux opérations de maintien de la paix

1. Appui aux missions de maintien de la paix

100. Le succès d'une mission repose sur un encadrement ferme par les hauts responsables des missions et sur sa capacité à travailler de manière intégrée et collaborative, toutes ses ressources étant considérées comme appartenant à l'ensemble de la mission. La politique révisée relative à l'autorité, au commandement et au contrôle accentue la nécessité d'une unité d'action à tous les niveaux et dans tous les domaines d'une mission, y compris en vue de l'intégration des opérations, des actifs et des activités. La politique révisée est également conforme aux nouvelles délégations de pouvoir, et souligne l'importance de la planification intégrée à l'échelle de la mission ainsi que des mécanismes de contrôle.

101. Les restrictions, en particulier lorsqu'elles ne sont pas déclarées, compromettent non seulement la chaîne de commandement mais aussi l'efficacité de la mission. Le Secrétariat continue de travailler avec les États Membres pour qu'ils respectent les

normes des Nations Unies en ce qui concerne la configuration du matériel, la sécurité des camps et les règles d'engagement. Le Secrétariat est également prêt à collaborer avec les États Membres pour mettre au point une procédure claire, détaillée et transparente pour les restrictions.

102. Grâce à la réforme de la gestion, le Secrétariat est en mesure de fournir plus rapidement des conseils aux missions et de soutenir les chefs de mission dans le cadre des nouveaux pouvoirs qui leur ont été délégués. Au cours des neuf premiers mois de 2019, le Secrétariat a répondu à quelque 1 200 demandes de conseils émanant des missions de maintien de la paix et vérifié les antécédents de plus de 32 000 personnes. Pour rationaliser les procédures, les chefs de mission soumettent leurs projets de budget directement au Contrôleur. Le processus en matière de déontologie et de discipline a été simplifié au Siège.

103. En 2017 et 2018, les opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif de 120 jours en moyenne fixé par l'Assemblée générale pour les délais de recrutement, principalement parce que les postes vacants dans la catégorie du personnel international ont été pourvus exclusivement à l'aide de la liste de réserve. Compte tenu des impératifs de l'Organisation en matière de parité des sexes et de diversité géographique, la constitution des listes de candidats qui est gérée par le Siège permet d'évaluer et de sélectionner au préalable des candidats qualifiés et de réduire ainsi les délais de recrutement des missions.

104. Le Secrétariat a également mis en place un programme de renforcement des capacités pour appuyer la bonne gouvernance et l'administration des ressources au niveau des hauts responsables. Le programme vise à faire en sorte que les hauts responsables actuels disposent du soutien et des outils nécessaires dans le cadre de délégations de pouvoirs élargies pour s'acquitter plus efficacement de leurs mandats.

105. La Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires à Brindisi (Italie), ont continué de fournir un appui rapide en déployant des compétences spécialisées dans neuf opérations de maintien de la paix. En 2019, cette aide a permis de faire avancer la planification et la mise en œuvre de la transition à Haïti et au Darfour, la mise en place d'une police de proximité et le déploiement du système complet d'évaluation de la performance à Chypre, en République centrafricaine et au Soudan du Sud et de renforcer la responsabilité pénale au Kosovo¹ et en République centrafricaine ainsi que la prévention de la radicalisation et la sécurité des prisons au Mali et en République démocratique du Congo.

2. Normes et moyens médicaux

106. Dans le cadre du plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix, des normes ont été mises au point et des moyens mis à disposition pour améliorer les services médicaux dans les missions. La mise à l'essai de la nouvelle politique d'évacuations sanitaires primaires, promulguée en mars 2018, a eu lieu dans quatre des cinq missions à risque élevé et celle-ci est actuellement révisée.

107. Des dispositions sont également prises en vue de renforcer les politiques et d'élaborer des normes dans d'autres domaines. Des sessions de formation ont été organisées à l'intention des États Membres sur les nouveaux manuels qui portent sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients. Les appréciations des risques pour la santé dans les missions permettent d'élaborer des plans de soutien sanitaire alignés sur les besoins opérationnels.

108. Une formation sur le respect des normes préalables au déploiement est également en cours. Le programme de formation aux premiers secours des Nations

¹ La mention du Kosovo s'entend ici au sens de la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Unies a été mis en place et trois cours de formation de formateurs ont été organisés. Le premier stage d'assistant médical des Nations Unies sur le terrain a eu lieu en octobre 2019. Ces compétences sont destinées à améliorer les interventions d'urgence à la suite d'un incident.

109. Un outil d'évaluation de la performance hospitalière a été mis au point pour contrôler le respect des normes et appuyer les efforts d'amélioration permanente des installations médicales sur le terrain. Des chemins cliniques et des méthodes d'audit clinique ont été mis en place afin d'assurer une qualité continue des soins et de faire en sorte que des systèmes de suivi, d'information en retour et d'amélioration sont en place.

3. Aviation

110. Le Secrétariat a entrepris un examen à la demande des critères exigés en matière d'aviation pour en accroître l'efficacité et la rentabilité. Conformément aux instructions du Secrétaire général, au cours de l'examen, il a été fait en sorte qu'aucun compromis ne soit consenti tant pour les capacités d'évacuations sanitaires primaires ou secondaires que pour la sécurité de l'aviation. Le Secrétariat continue de s'employer à améliorer les dispositifs d'évacuations sanitaires primaires et secondaires, y compris en renforçant les politiques et les moyens comme les équipements de vision nocturne. L'année dernière, plus de 1 340 évacuations sanitaires primaires ou secondaires ont été effectuées au moyen d'hélicoptères commerciaux, tandis que 280 ont été effectuées par des hélicoptères militaires.

111. En outre, l'emploi de systèmes d'aéronefs non habités continue de croître dans les missions. Certaines, notamment la MINUSMA, la MONUSCO et la MINUSCA, utilisent régulièrement plusieurs de ces systèmes pour s'acquitter de leurs mandats. La MONUSCO, par exemple, a renouvelé ses capacités en la matière avec la mise sur le marché d'un système plus rentable. En outre, la MINUSMA réexamine ses besoins en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ce qui se traduira par une association de plates-formes dans ces domaines qui seront opérationnelles d'ici à la mi-2021.

4. Soutenir des approches novatrices de la disponibilité opérationnelle et de la durabilité des équipements

112. Le Secrétariat demeure résolu à aider à combler les déficits de capacités résultant du non-déploiement ou de l'immobilisation des équipements. Les mécanismes permettant de faire face à ces lacunes comprennent, entre autres, les accords bilatéraux entre les États Membres pour fournir des équipements, une formation et des services de maintenance. Dans le cadre de ces accords bilatéraux, les États Membres peuvent séparément fournir des unités constituées et du matériel appartenant aux contingents ou se déployer ensemble dans le cadre d'un contingent conjoint. En vertu des accords trilatéraux, les États Membres fournissent séparément au Secrétariat du personnel et du matériel appartenant aux contingents. Le taux de remboursement de ces approches est déterminé par l'Assemblée générale.

5. Technologie et innovation au service du maintien de la paix

113. L'innovation dans les technologies et les méthodes de collecte des données est essentielle pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Des efforts sont en cours, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre d'un programme d'appréciation de la situation ; de l'installation de techniques de protection des camps ; de l'utilisation de la radio pour les analyses des sentiments ; et de la mise au point d'outils de télésanté et de télé-médecine. Un Plan d'action est également mis en œuvre dans les opérations de paix pour améliorer la qualité des rapports fondés sur

les faits et leurs délais d'établissement. Ces efforts devraient permettre de renforcer l'analyse politique et le rôle préventif des opérations de paix et d'améliorer la sûreté et la sécurité ainsi que la performance et la gestion des missions.

114. Conformément à la recommandation du plan d'action tendant à améliorer la sécurité des soldats de la paix, le déploiement du système de base de données sur la notification des pertes est dorénavant achevé et celui-ci sera utilisé comme répertoire central pour regrouper toutes les informations concernant les pertes dans les opérations de paix, réduisant ainsi les délais nécessaires pour communiquer des renseignements précis à cet égard aux États Membres.

115. Le système de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain offre aux organes du Secrétariat une plate-forme de pointe normalisée pour suivre et optimiser la production et l'utilisation de ressources rares à l'appui de leurs mandats respectifs. Cet outil permettra de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les missions sur le terrain, notamment en fournissant des données en temps réel pour mesurer la production et la consommation des ressources et recenser les domaines de risque, en particulier en ce qui concerne la gestion des eaux usées. Les solutions novatrices permettant de capter et de stocker les énergies renouvelables peuvent transformer la manière dont l'électricité est produite et gérée dans les opérations sur le terrain.

116. De manière plus générale, le Secrétariat a commencé à étudier l'impact de la technologie numérique – notamment l'utilisation croissante des médias sociaux par les acteurs du conflit – sur les situations de conflits dans lesquelles opèrent les missions de maintien de la paix, et comment celles-ci devraient s'adapter pour mieux y répondre, notamment grâce à l'adoption et à l'intégration des technologies numériques dans leurs activités.

117. Pour améliorer encore les activités et renforcer la mise en œuvre du mandat des missions par le biais de la technologie et des données, l'utilisation de technologies d'avant-garde telles que l'intelligence artificielle, la vision par ordinateur et les dispositifs d'enregistrement électronique partagé est à l'étude. En outre, les compétences dans le domaine de la gestion de l'information et la vie privée seront renforcées.

C. Bilan des progrès accomplis concernant le volet « bonne performance et respect du principe de responsabilité » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

118. Les efforts visant à améliorer les résultats ont commencé à porter leurs fruits, mais le soutien des États Membres est nécessaire pour garantir le plus haut niveau de performance, y compris appuyer la mise en œuvre de la version actualisée de la politique relative à l'autorité, au commandement et au contrôle dans les opérations de paix des Nations Unies et de la politique révisée relative aux évacuations sanitaires primaires, soutenir l'évaluation des performances des unités, élaborer des normes militaires, renforcer les compétences linguistiques du personnel, déployer des capacités à l'aide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et financer la formation au sein de l'Organisation ainsi qu'intensifier l'appui national et bilatéral pour assurer la disponibilité opérationnelle du personnel déployé. Le rôle des États Membres est indispensable pour veiller à ce que les instructions émanant de l'ONU et le matériel de formation parviennent à ceux qui encadrent la préparation du personnel en tenue et des unités pour le maintien de la paix.

IX. Consolidation et pérennisation de la paix

A. Renforcement des capacités nationales et appropriation

119. Conformément à leur mandat, les missions ont continué de collaborer avec les gouvernements hôtes pour élaborer des stratégies et œuvrer à la consolidation de la paix, s'attaquer aux causes profondes des conflits et accorder la priorité à la prévention. Il s'agissait notamment de renforcer la présence, la performance et la légitimité de l'état de droit, de la sécurité nationale, des institutions et des systèmes de protection des droits de l'homme. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix a servi de plateforme pour que les gouvernements des pays hôtes fassent part de leurs priorités et de leurs besoins dans le cadre des missions.

120. Les composantes de police ont renforcé les capacités des organes de l'État hôte chargés de l'application de la loi, afin qu'ils deviennent plus représentatifs et réactifs et plus responsables envers les populations qu'ils servent. Par exemple, en Haïti, la MINUJUSTH a consolidé les efforts de maintien de la paix pour permettre à la Police nationale d'Haïti de mener des actions de police sans l'appui opérationnel de la police des Nations Unies. En République démocratique du Congo, la MONUSCO travaille avec ses homologues nationaux à un programme de désarmement, démobilisation et réintégration à l'échelle nationale pour faire face au nombre croissant de groupes armés souhaitant être démobilisés. Les composantes du service de la lutte antimines de la MINUSCA, de la MONUSCO et de la MINUSMA ont renforcé les capacités des forces de sécurité de gérer et de stocker des armes et des munitions. La MONUSCO a également appuyé l'action des autorités congolaises pour que les auteurs de violations graves des droits de l'homme répondent de leurs actes, et a collaboré avec la société civile et la commission nationale des droits de l'homme pour promouvoir la protection des droits de l'homme.

121. La MINUSMA a renforcé les capacités des commissions nationales sur la réforme du secteur de la sécurité et pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, contribuant à l'élaboration d'une stratégie du secteur de la sécurité malien et à l'intégration de plus de 1 000 ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité maliennes.

122. La MINUSS, en coopération avec l'Union africaine et l'IGAD, a appuyé une évaluation d'ensemble de la sécurité qui devrait servir de base aux futures mesures de réforme du secteur de la sécurité, essentielles au maintien de la paix.

123. La MINUSCA a aidé à la mise en place des unités conjointes de sécurité composées de fonctionnaires et d'anciens membres de groupes armés. Le Secrétariat et la Banque mondiale ont, dans le même temps, contribué à un régime de retraite à l'intention de 800 agents armés centrafricains par le biais d'un examen des dépenses publiques. Également en République centrafricaine, la MINUSCA a aidé les autorités nationales à élaborer, planifier et mettre en œuvre le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration lancé en décembre 2018, qui a depuis conduit au désarmement et à la démobilisation de 583 combattants.

B. Planification et analyse des ressources

124. La réduction des effectifs ou le retrait des opérations de maintien de la paix va souvent de pair avec le déclin de l'intérêt de la communauté internationale, se traduisant par une réduction de l'appui financier, politique et technique. Sans le poids d'un mandat du Conseil de sécurité et avec une diminution de la présence des Nations Unies, l'engagement politique sur des questions sensibles peut devenir plus difficile.

Pour protéger les acquis, le système des Nations Unies procède à des analyses intégrées et à une planification de la transition, en collaboration avec ses partenaires, afin de faciliter les transitions et de définir des priorités dans le domaine de la consolidation de la paix qui portent sur les piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

125. Les efforts en cours et les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans les situations de transition sont également le fruit du programme de réformes du Secrétaire général, lequel a fait des transitions une priorité claire de l'Organisation. Depuis janvier 2017, le Comité exécutif, créé par le Secrétaire général pour appuyer la prise de décision au plus haut niveau, examine tous les six mois les activités du système en matière de transition ainsi que dans des contextes particuliers de transition. En outre, en avril 2019, le Secrétaire général a publié une directive sur la planification des transitions, dans laquelle il demande que des mesures concrètes soient prises pour assurer des processus de transition plus dynamiques, intégrés, progressifs et cohérents et définit les principales mesures devant être prises immédiatement par le système des Nations Unies pour garantir que les systèmes, mécanismes et règles et règlements en vigueur favorisent plus des processus de transition à l'échelle du système et tournés vers l'avenir.

126. La MINUAD a collaboré avec le Gouvernement soudanais et l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en place des équipes chargées de la liaison avec les États dans les capitales des quatre États du Darfour dans le cadre de sa stratégie de transition globale centrée sur l'état de droit, la protection des droits de l'homme et le renforcement des institutions nationales et de la société civile. En Haïti, la planification de la transition de la MINUJUSTH au BINUH a été menée en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment par la mise au point d'un ensemble de projets de consolidation de la paix définis par le Gouvernement haïtien, dont certains seront financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

C. Renforcer la cohérence entre les acteurs du système des Nations Unies

127. Plusieurs mécanismes ont continué de renforcer la cohérence, la responsabilité et l'efficacité de l'exécution des mandats, en veillant à ce que la pérennisation de la paix reste une priorité. La cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit regroupe les compétences et les ressources de l'ensemble du système des Nations Unies et fournit un appui stratégique à la présence sur le terrain, notamment par le biais du déploiement rapide de capacités permanentes dans la police, la justice et l'administration pénitentiaire, en vue de renforcer l'exécution des mandats relatifs à l'état de droit au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud et de faciliter les transitions au Darfour et en Haïti.

128. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1888 (2009), continue d'appuyer le système des Nations Unies pour fournir une assistance spécialisée de manière cohérente aux États Membres en vue de prévenir et de lutter contre ce fléau.

129. La Commission de consolidation de la paix a continué en tant que plateforme de s'efforcer de renforcer la cohérence dans le système des Nations Unies et de veiller à ce que le maintien de la paix reste une priorité durant les phases de transition. En 2018, la Commission a donné des avis au Conseil de sécurité afin de préparer la prorogation du mandat de la MINUSCA et facilité les débats sur les questions liées à sa composante de consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix

a augmenté de 20 % à 30 % ses investissements dans des missions de maintien de la paix, ce qui a contribué à renforcer la cohérence entre l'action des missions et celle des équipes de pays des Nations Unies.

D. Appuyer les approches inclusives et participatives

130. Les opérations de maintien de la paix appuient les processus sans exclusives et participatifs nécessaires à la pérennisation de la paix. La MINUSMA a appuyé la mise en place de sept observatoires de la société civile qui collaborent avec les autorités de l'État dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. De même, la MINUSCA a travaillé avec l'État hôte pour revitaliser les comités locaux de paix et de réconciliation qui sont des instruments clés à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2019.

131. La participation des acteurs locaux est essentielle pour les missions chargées de lutter contre les conflits intercommunautaires. La MINUSMA a répondu aux actes de violence commis récemment dans la région centre du Mali en mettant au point un projet sur la justice et les initiatives de réconciliation et en s'appuyant sur les mécanismes de justice traditionnels et formels. Elle a conçu des projets de réduction de la violence civiles et soutient plus de 4 000 bénéficiaires, avec la participation directe des populations et des autorités locales. La MINUAD a appuyé la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Soudan dans la mise en œuvre de 75 projets de stabilisation des communautés à l'intention de 2 382 bénéficiaires directs, dont 1 079 femmes.

132. Le Secrétariat a également mis l'accent sur la promotion de la participation des femmes dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, notamment par la mise en œuvre de projets à impact rapide. Au cours des six premiers mois de 2019, l'autonomisation et la participation politique des femmes figuraient en tant qu'objectif dans 45 % de tous ces projets.

E. Bilan des progrès accomplis concernant le volet « maintien et de la pérennisation de la paix » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

133. La consolidation et la pérennisation de la paix exigent un appui complet et fiable aux fins du rétablissement et du renforcement d'institutions responsables. La réussite des stratégies de sortie du maintien de la paix repose sur une collaboration étroite entre les partenaires nationaux, de l'ONU et extérieurs, une analyse et une planification intégrées et un financement solide et souple. Les États Membres peuvent contribuer à cet effort en appuyant le financement des programmes, qui permet aux missions de mettre en œuvre des approches stratégiques et novatrices des transitions et autres tâches prescrites, et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a quadruplé ses investissements dans les activités de transitions depuis 2017. Une utilisation plus stratégique de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et d'autres plateformes est nécessaire pour tirer parti des ressources et des compétences dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'amélioration de la cohérence entre les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies exige également un renforcement de la cohésion au niveau intergouvernementale pour mieux adapter les mandats, les capacités et les ressources à l'appui des processus nationaux.

X. Partenariats

A. Partenariats avec des organisations régionales

1. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, renforcement des capacités

134. Le développement d'un partenariat systématique et stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine demeure une priorité pour les deux organisations. Le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont manifesté à maintes reprises leur volonté de renforcer le partenariat stratégique ONU-Union africaine pour la paix et la sécurité et le développement durable en Afrique par le biais d'une démarche plus intégrée, conformément aux déclarations conjointes dans ces deux domaines, signées par les deux organisations en 2017 et 2018, respectivement. Il est essentiel que les opérations de paix africaines placées sous l'autorité du Conseil de sécurité soient dotées de mandats solides et prévisibles, ainsi que d'un financement durable et souple, et notamment, le cas échéant, qu'elles bénéficient de contributions soumises à recouvrement de l'Organisation des Nations Unies.

135. Conformément à la déclaration commune de décembre 2018 sur les opérations de paix dirigées par l'Union africaine, les deux organisations ont conjointement élaboré des politiques sur la déontologie et la discipline ainsi que sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. L'Union africaine, avec l'appui du Secrétariat, a organisé des ateliers pour mettre au point un programme de formation et des normes harmonisées sur le respect des dispositions. Le Secrétariat a également continué de soutenir les efforts visant à élaborer un cadre commun de planification et d'établissement de rapports, à renforcer les capacités de l'Union africaine pour évaluer, planifier et gérer les opérations de paix et aider à la disponibilité opérationnelle de la Force africaine en attente. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine se sont rendus ensemble en Éthiopie, en République centrafricaine et au Soudan, en avril 2018. Un groupe de travail conjoint ONU-Union africaine a en outre été créé, lequel a commencé ses travaux en vue d'harmoniser les règlements financiers et règles de gestion financière de l'ONU et de l'Union africaine en vue d'assurer l'interopérabilité et une transition sans heurt vers une opération de soutien à la paix de l'Union africaine si celle-ci en reçoit le mandat. En collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration de l'Union africaine.

136. En partenariat avec l'Union africaine et l'Union européenne, le Secrétariat a appuyé une analyse genrée de la paix en République centrafricaine. En Somalie, le Service de la lutte antimines a renforcé les capacités de plus de 8 000 soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à intervenir dans l'environnement à haut risque de ce pays du fait de l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Bien que le nombre d'incidents liés à ces engins et ciblant l'AMISOM a augmenté, le nombre de victimes a diminué, ce qui indique que la formation à cet égard a été positive.

2. Initiatives de partenariat avec des organisations régionales et sous-régionales

137. Le Secrétariat a continué de coopérer étroitement avec d'autres organisations, notamment l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Ligue des États arabes (LEA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Association

des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), sur l'appui opérationnel, les capacités de liaison, le partage de l'information, la gestion des crises, la formation et les programmes de renforcement des capacités.

138. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective ont continué d'étudier des moyens de renforcer leur partenariat, notamment par la participation de l'ONU aux exercices menés par l'Organisation du Traité de sécurité collective en octobre 2018 et à l'occasion d'une visite de représentants de l'ONU au Siège de l'Organisation du Traité de sécurité collective en avril 2019.

139. Des réunions du comité directeur ONU-Union européenne sur la gestion des crises en décembre 2018 et en avril 2019 ont été axées sur les femmes, la paix et la sécurité et l'appui aux opérations des Nations Unies. La coopération propre à la mission a été renforcée par des visites conjointes de haut niveau à la MINUSMA et à la MINUSCA en 2019. Au Mali et au Sahel, la MINUSMA a continué de distribuer des articles consommables essentiels à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel grâce à un financement de l'Union européenne. En République centrafricaine, l'ONU a collaboré avec l'Union européenne pour aider à la mise en service de la Cour pénale spéciale.

140. La coopération avec l'OTAN s'est poursuivie, dans le cadre du dialogue annuel entre les personnels de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN qui a eu lieu à New York en octobre 2019, l'accent étant mis sur les femmes, la paix et la sécurité, l'initiative « Action pour le maintien de la paix », la protection des civils, les enfants et les conflits armés, l'atténuation de la menace que posent les engins explosifs improvisés et les normes médicales.

B. Partenariat avec les gouvernements hôtes

141. Le consentement des parties et des gouvernements hôtes est l'un des principes fondamentaux du maintien de la paix. Au-delà des aspects juridiques du consentement, la coopération des gouvernements des pays hôtes est essentielle pour le succès de la mise en œuvre des mandats. En 2019, l'Organisation des Nations Unies a, de manière générale, bénéficié d'une coopération efficace avec les gouvernements hôtes. Elle a parfois été entravée par l'insuffisance de moyens des autorités gouvernementales, en particulier dans les lieux où elles sont absentes.

142. La MINUSS a continué de se heurter à des difficultés quant à sa liberté de circulation, entravant sa capacité de s'acquitter de son mandat, en particulier pour protéger les civils et surveiller les droits de l'homme. Au cours de la période considérée, la mission a dû faire face à plusieurs reprises à des restrictions d'accès à des zones très instables. En mai, la MINUAD a suspendu le transfert au Gouvernement des sites qu'elle avait évacués, jusqu'à ce que le Conseil militaire de transition abroge un décret ordonnant le transfert des sites de la MINUAD aux Forces d'appui rapide.

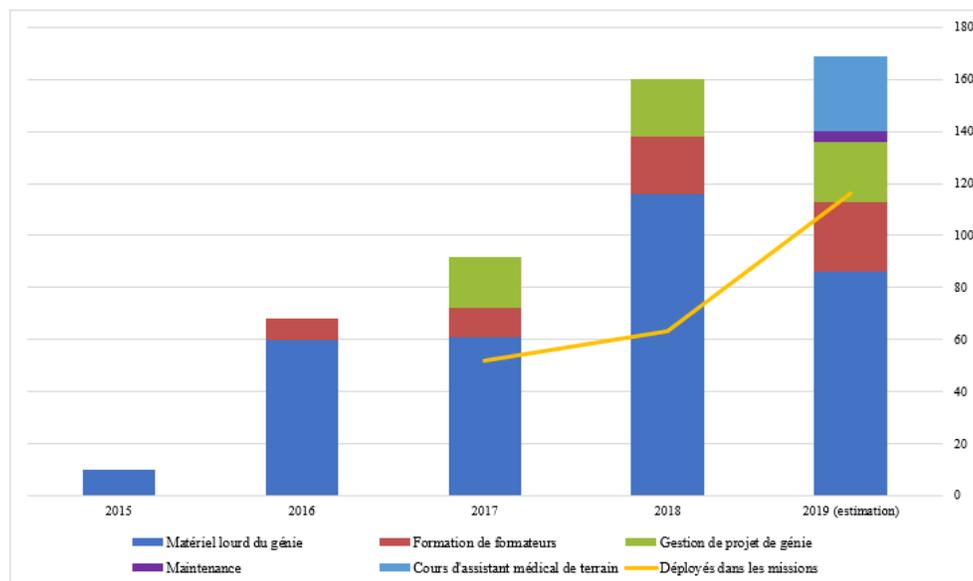
143. L'appui de la FINUL aux Forces armées libanaises est un élément clef de sa stratégie visant à consolider la paix, appuyer le renforcement des institutions et l'extension de l'autorité de l'État libanais dans le sud du pays. La FINUL coopère également avec les Forces armées libanaises dans le cadre d'un dialogue stratégique visant à accroître le déploiement de ces dernières dans le sud, ainsi que l'expansion de la marine libanaise.

C. Partenariats triangulaires pour la fourniture d'une formation et d'équipement aux contingents ou au personnel de police fournis par les pays

144. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement des opérations de maintien de la paix par le biais de partenariats triangulaires entre l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ayant des compétences et des ressources et les pays fournisseurs de contingents. Depuis sa création en 2015, le projet de partenariat triangulaire a formé 365 ingénieurs en tenue et 3 577 membres du personnel des transmissions en tenue, dont un grand nombre ont déjà été déployés dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies et de l'AMISOM. Le nombre de membres du personnel formés augmente progressivement depuis 2015, comme l'indique la figure XIV.

Figure XIV

Nombre de membres du personnel formés dans le cadre du projet de partenariat triangulaire, par type de formation



145. Comme l'a recommandé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat entend élargir le projet de partenariat triangulaire. En 2019, une formation médicale de première ligne destinée à des assistants médicaux de terrain a été lancée à titre expérimental au Centre de services régional d'Entebbe, en Ouganda. En 2019 également, un projet de partenariat triangulaire a permis de former plus de 100 ingénieurs des pays fournisseurs de contingents africains et comprenait, pour la première fois, une formation mobile et in situ dans trois pays fournisseurs de contingents. Pour la première fois également, quatre ingénieurs africains ont participé à une formation de quatre mois portant sur l'entretien de matériel lourd du génie qui a eu lieu au Brésil. Afin de fournir un appui supplémentaire aux pays francophones, une formation de formateurs spécialisés dans le matériel lourd du génie est prévue au Maroc en 2020. Dans la région de l'ASEAN, le projet de partenariat triangulaire prévoit de former au moins 30 ingénieurs au Viet Nam, avant fin 2019.

D. Bilan des progrès accomplis concernant le volet « maintien de la paix » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

146. L'action collective est au cœur des activités de maintien de la paix des Nations Unies et des partenariats solides peuvent amplifier ses effets à cet égard. Toutefois, une compréhension mutuelle des types de contributions que peuvent véritablement apporter les différentes organisations et des mesures visant à faciliter la collaboration est essentielle. Les États Membres peuvent aider le Secrétariat en encourageant des initiatives telles que les cadres ONU-Union africaine et les partenariats trilatéraux ONU-Union africaine-Union européenne, ainsi qu'en appuyant l'Union africaine dans la mise en place de ses propres capacités. Les États Membres peuvent également préconiser des approches cohérentes de collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

XI. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

A. Conduite du personnel de maintien de la paix

1. Déontologie et discipline, y compris prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

147. Dans le cadre de la réforme de la gestion, la fonction de déontologie et de discipline pour l'ensemble du Secrétariat, y compris les opérations de maintien de la paix, est désormais gérée au sein de la Division du droit administratif du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

148. Les dirigeants au Siège et dans les missions sont responsables de la conduite de l'ensemble du personnel de leur entité respective. Le respect du principe de responsabilité est assuré par des exercices annuels d'assurance de la qualité portant sur la gestion des allégations de fautes professionnelles, l'établissement de rapports électroniques trimestriels et annuels sur les fautes professionnelles et l'amélioration continue des systèmes de base de données permettant de suivre les allégations de fautes. Les États Membres peuvent dorénavant accéder au programme d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles qui doit être utilisé dans la formation préalable au déploiement du personnel national et dans les initiatives de prévention.

149. À l'exclusion des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, 494 allégations de faute ont été enregistrées entre juillet 2018 et juin 2019 (171 dans la catégorie 1, à l'exception des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et 323 dans la catégorie 2), soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente dans les catégories 1 (166) et 2 (315). Il faut s'attendre à ce que le nombre d'allégations signalées varie, compte tenu de la fluctuation des effectifs déployés et du renforcement des dispositifs d'enregistrement des plaintes et des autres mesures prises en vue de prévenir les manquements ou d'y répondre.

150. De juillet 2018 à juin 2019, 52 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalées en tout dans les missions, dont 47 dans 5 missions de maintien de la paix. Un point complet des efforts déployés pour prévenir et combattre ces allégations, y compris des données pertinentes, sera présenté dans mon prochain rapport sur la question. On trouvera sur le site Web consacré à la déontologie et à la discipline des informations à jour sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles (<https://conduct.unmissions.org/sea-data-introduction>).

2. Certification des futurs membres du personnel

151. Dans le cadre de la politique visant à parvenir à une situation de disponibilité opérationnelle, les pays fournisseurs de contingents devraient évaluer leurs unités et leur personnel, en vue de leur certification, six semaines au moins avant le déploiement et soumettre le certificat au Secrétariat afin de disposer de suffisamment de temps pour remédier à toute carence éventuelle. Le Département des opérations de paix organise régulièrement des séminaires à l'intention des hauts responsables des pays fournisseurs de contingents afin de définir le processus de certification en participation avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat. Compte tenu de cette action continue, le Secrétariat avait reçu 96 % des certificats des unités au 31 août 2019.

152. Le Département des opérations de paix est déterminé à sélectionner des candidats qualifiés pour déploiement en tant que hauts fonctionnaires et experts militaires des Nations Unies en mission, tous les pays fournisseurs de contingents devant certifier que les intéressés n'ont pas été impliqués dans des infractions pénales, n'ont pas été condamnés, ne font pas actuellement l'objet d'une enquête ou ne sont pas poursuivis pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Ils doivent également attester n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

153. En 2018, la Division de la police a continué d'aider les pays fournissant des effectifs de police dans la sélection de candidats qualifiés pour déploiement au moyen d'évaluations préalables au déploiement et d'une vérification de l'état de préparation opérationnelle des unités de police constituées. Outre vérifier que les candidats n'ont pas été impliqués dans des infractions pénales ou des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, ni exclus des forces de police en raison d'une faute grave (y compris les allégations d'exploitation et atteintes sexuelles), la Division de la police demande confirmation que le personnel concerné a suivi la formation préalable au déploiement requise et maîtrise le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.

B. Conduite du personnel de maintien de la paix

1. Gestion de l'environnement

154. Le Secrétariat a pris des mesures concrètes pour réduire l'empreinte écologique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une stratégie sur six ans a été élaborée pour aider les missions, d'ici à juin 2023, à utiliser au mieux les ressources naturelles et avec un risque minimal pour les populations, les sociétés et les écosystèmes.

155. La mise en œuvre du cadre de gestion des risques et de la performance environnementale a débouché sur une plus grande utilisation des méthodes d'évaluation des risques au niveau des sites et des indicateurs de gestion des eaux usées et des déchets dangereux et a permis d'améliorer la mesure de la production d'électricité et les gains d'efficacité en matière de consommation.

156. Des efforts récents ont mis l'accent sur le renforcement de la collaboration avec les composantes Personnel en tenue, notamment grâce à des échanges réguliers sur les priorités communes, y compris la sensibilisation aux responsabilités en matière d'environnement. La police des Nations Unies a contribué aux efforts déployés en faveur de l'environnement par des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques

en matière de gestion des déchets à Chypre et par la fourniture d'un appui à l'action menée au niveau national pour gérer et protéger les ressources naturelles en République démocratique du Congo.

157. Des mesures visant à améliorer la viabilité des opérations de maintien de la paix sont prises dans le contexte plus large du Secrétariat et de la durabilité environnementale à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que des stratégies climatiques. Le Secrétariat a mis au point un Plan d'action climatique assorti d'objectifs ambitieux, conformément à la stratégie de durabilité environnementale à l'échelle du système pour 2020-2030 et a promulgué une politique environnementale au niveau du Secrétariat.

2. Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui fourni par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

158. Les efforts se poursuivent pour renforcer la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui fourni par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Le Secrétariat a fourni un appui technique et des moyens supplémentaires à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO pour mettre en place des mécanismes d'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, effectuer, analyser et renforcer les évaluations des risques, appliquer des mesures d'atténuation adaptées et former le personnel. La mise en œuvre de la politique par des opérations soutenant le maintien de la paix au niveau régional a permis de renforcer le respect par d'autres forces du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés, en particulier dans le contexte des opérations de lutte contre le terrorisme. En dépit des progrès accomplis, des obstacles à une mise en œuvre systématique subsistent, notamment l'insuffisance de ressources propres.

C. Bilan des progrès accomplis concernant le volet « conduite des opérations de maintien de la paix et du personnel » de l'initiative Action pour le maintien de la paix

159. Un cadre efficace de coopération entre le Secrétariat et les États Membres a été créé au titre de l'Action pour le maintien de la paix sur les questions de déontologie et de discipline et de normes de conduite. Les efforts visant à améliorer l'empreinte environnementale des missions de l'ONU se sont poursuivis, avec la mise en œuvre de la stratégie environnementale sur six ans qui est en bonne voie. L'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans les missions s'est améliorée, y compris à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO, malgré des difficultés, notamment le manque de ressources propres. Les États Membres pourraient appuyer ces efforts en mettant en commun les meilleures pratiques et les mesures novatrices pour aider les victimes de violences et d'atteintes sexuelles, en encourageant les efforts visant à engager la responsabilité pénale pour ces crimes et en allouant des ressources à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

XII. Observations

160. Au cours des 70 dernières années, le maintien de la paix a démontré sa pertinence en tant qu'outil pour appuyer la paix et la stabilité, promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme, et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également prouvé qu'il savait s'adapter : des missions de surveillance du cessez-le-feu à l'appui à la transition, le maintien de la paix a montré

qu'il pouvait être remanié afin d'assumer de nouveaux rôles et de répondre à de nouvelles exigences. L'action collective galvanisée par l'initiative Action pour le maintien de la paix témoigne de la volonté de la communauté internationale de repenser les opérations de maintien de la paix de manière créative.

A. Évaluation globale des progrès accomplis par rapport aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, domaines de progrès et domaines pour lesquels des progrès doivent être faits

161. Les missions de maintien de la paix ont appuyé les processus politiques et dégagé l'espace nécessaire pour favoriser la recherche de solutions politiques dans plusieurs missions. Conformément à l'engagement pris dans la Déclaration d'engagements communs de poursuivre des objectifs politiques complémentaires, l'ONU a renforcé sa collaboration avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Des approches volontaristes et communes des piliers paix et sécurité, développement et droits de l'homme, ont été élaborées pour pérenniser la paix dans les situations de transition et renforcer l'appropriation et les capacités nationales, y compris l'état de droit. Dans le cadre de plusieurs mandats récents, le Conseil de sécurité s'est engagé à promouvoir des mandats clairs, ciblés, échelonnés, hiérarchisés et réalisables, assortis de ressources appropriées. À l'avenir, des moyens adéquats seront nécessaires pour faire face à l'évolution des priorités sur le terrain.

162. Même si l'on constate des progrès, les femmes continuent d'être exclues des processus de paix et des négociations au niveau national. L'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux doivent mener une action de sensibilisation plus ambitieuse et plus cohérente. Le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent également faire davantage pour accroître la participation des femmes aux opérations.

163. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix et au plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix, le Secrétariat s'est employé à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix en adaptant l'empreinte des missions et en renforçant les capacités. En dépit des progrès accomplis, les missions continuent d'avoir besoin de moyens spécialisés, d'équipements essentiels et de nouvelles compétences. À cette fin, la collaboration avec les pays fournisseurs de troupes a été bénéfique pour combler les lacunes constatées et assurer la disponibilité opérationnelle grâce à des moyens complémentaires et des exigences plus claires.

164. En 2019, l'ONU a amélioré la protection malgré les ressources limitées, les demandes croissantes et les distances géographiques, encourageant la collaboration et l'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies pour intensifier le dialogue et la participation des acteurs locaux, la fourniture d'une protection physique aux populations vulnérables et la création et le renforcement d'environnements protecteurs. Pour protéger les soldats de la paix et accroître les résultats, les missions ont amélioré la collecte et l'analyse de l'information, renforcé les dispositifs de commandement et de contrôle et facilité la collaboration entre les composantes des missions. Des progrès ont été faits dans l'évacuation des malades et des blessés, et un ambitieux programme de réformes de la santé a été lancé.

165. Pour renforcer la performance, le dispositif intégré de gestion de la performance proposera un mécanisme garantissant que tous les acteurs concernés contribuent au maintien de la paix. Le système complet d'évaluation de la performance, déployé dans

six missions, permettra de mieux mesurer et analyser la performance des missions. En collaboration avec les pays fournisseurs de troupes, le Secrétariat a renforcé la formation, notamment par le biais de partenariats triangulaires et malgré des contraintes financières. Toutefois, les États Membres et le Secrétariat doivent redoubler d'efforts pour veiller à ce que les documents d'orientation et de formation requis soient disponibles, notamment dans la langue des utilisateurs.

166. Des efforts concertés ont été faits en partenariat avec les États Membres pour prévenir les violences et les atteintes sexuelles, renforcer l'obligation de rendre compte et apporter aide et assistance aux victimes. L'ONU demeure ferme pour ce qui est de sa politique de tolérance zéro.

B. Prochaines étapes

167. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement déterminée à renforcer le maintien de la paix et se félicite de l'engagement et de la volonté manifestées par les États Membres et d'autres acteurs pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs.

168. L'Organisation des Nations Unies continuera d'ancrer ses travaux sur la réforme du maintien de la paix dans les principaux thèmes de l'Action pour le maintien de la paix. L'adoption, par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, du cadre de l'Action pour le maintien de la paix fournit une base solide à des recommandations concrètes sur les moyens pour les partenaires de maintien de la paix de renforcer encore cet outil indispensable à la paix et à la sécurité.

169. Toutefois, les changements climatiques, les technologies nouvelles, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau, les mouvements démographiques et les transformations géopolitiques modifieront de façon inattendue la situation pour ce qui est de la paix et de la sécurité dans le monde, obligeant les opérations de paix à évoluer constamment. À cette fin, les parties prenantes au maintien de la paix, y compris les États Membres et l'ONU, doivent s'unir dans un esprit d'innovation. Il s'agira notamment d'examiner le rôle que peuvent jouer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des situations de conflit de plus en plus façonnées par les technologies numériques et les moyens qui leur permettront de mieux intégrer les questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme. Il faudra aussi assurer la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et aborder la question de l'empreinte carbone toujours considérable des opérations de maintien de la paix dans le cadre plus large de l'initiative « ONU - Du bleu au vert ». Le système des Nations Unies devra également envisager d'élargir l'éventail de ses partenaires, y compris ceux du secteur de l'industrie, des milieux universitaires et de la société civile.

170. À l'avenir, j'encourage tous les acteurs concernés à réfléchir ensemble à la façon dont ces nouveaux défis et grandes tendances orientent les réponses collectives aux conflits, y compris les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.